

Philippe Boutry

Papauté et culture au XIX^e siècle. Magistère, orthodoxie, tradition

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Philippe Boutry, « Papauté et culture au XIX^e siècle. Magistère, orthodoxie, tradition », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 28 | 2004, mis en ligne le 19 juin 2005, Consulté le 04 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index615.html> ; DOI : 10.4000/rh19.615

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index615.html>

Document généré automatiquement le 04 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Philippe Boutry

Papauté et culture au XIX^e siècle. Magistère, orthodoxie, tradition

Pagination de l'édition papier : p. 31-58

- 1 La notion de *culture*, dans l'acception large où nous l'entendons aujourd'hui — au sens où il existe, par exemple, au sein de la Curie romaine du pape Jean-Paul II depuis 1988 un *Conseil pontifical de la culture* destiné à « favoriser les relations entre le Saint-Siège et le monde de la culture et encourager particulièrement le dialogue avec les diverses cultures de notre temps »¹ — ne constitue pas, à proprement parler, une catégorie pertinente dans le vocabulaire des responsables de l'Église romaine au XIX^e siècle. La Rome de ce siècle — de part et d'autre de la césure fondamentale du 20 septembre 1870 qui voit la suppression des États temporels du pape — ne connaît guère que les « lettres », les « arts » ou les « humanités », enseignés dans ses établissements d'éducation secondaire ou supérieure ou cultivés dans des Académies, anciennes ou plus récentes. La culture est d'abord une qualité des individus, au sens passablement exclusif où un Italien du XIX^e siècle parle de *persone colte* (« personnes cultivées ») ou d'*uomini di cultura* (« hommes de culture ») comme son contemporain allemand parlerait de *Gebildeten*² ; et cette qualité s'acquiert par l'origine sociale et familiale, l'éducation et l'instruction, les modes de conversation, de sociabilité et de loisirs. La culture est ensuite un contenu, un ensemble de connaissances, de références, de valeurs et de goûts communs en termes de production artistique, littéraire ou scientifique passée ou présente, qui distingue³ et définit le public « cultivé ». La culture est enfin, plus généralement parlant, un patrimoine, qui fait la richesse et la réputation internationale des palais et des églises, des collections et des musées, des bibliothèques et des archives de la Ville.
- 2 Le rapport particulier que la papauté du XIX^e siècle entretient avec ces trois types de culture organisera ces brèves réflexions, qu'on voudrait s'efforcer de penser et d'exprimer dans le langage et dans les catégories des clercs romains du XIX^e siècle. La culture comme formation de l'individu rencontre une exigence de *magistère* moral et intellectuel que la papauté s'efforce, plutôt mal que bien, de prendre en charge en ses États jusqu'en 1870, avant de s'intéresser essentiellement à la culture savante à l'âge du pape Léon XIII. À la culture comme production collective correspond un souci — qui est aussi une croissante inquiétude de type théologique et pastoral — d'*orthodoxie*, qui passe par l'apologétique, la controverse et la censure. La culture comme patrimoine intéresse enfin la notion de *tradition*, catégorie fondamentale de ce catholicisme intransigeant qui est la marque de la Rome du XIX^e siècle et qui permet de « penser ensemble » (Michel de Certeau) les continuités, les raidissements et les ouvertures d'une institution singulière et d'un univers mental particulier.

Magistère

- 3 L'Église de Rome se considère en premier lieu comme *mater et magistra*, « mère et maîtresse » de toutes les Églises de la Catholicité. Cette fonction d'enseignement dévolue au sein du monde catholique au centre d'unité d'une Église qui se veut « universelle » (c'est le sens étymologique du mot « catholique ») va croissant dans le cours du XIX^e siècle, au fur et à mesure des progrès de la centralisation romaine, du déclin des formes anciennes d'anti-romanisme (gallicanisme, régalianisme et juridictionnalisme ; jansénisme et fébronianisme), de l'accélération de la diffusion des directives et des documents romains et de la densification des contacts et des échanges entre les Églises locales et nationales et le Saint-Siège⁴ ; elle ne va pas sans susciter de multiples résistances et de nouvelles tensions de la part des États, mais aussi parfois des évêques ou des clergés ou des fidèles, sans oublier une opinion publique libérale que la publication du *Syllabus des erreurs modernes* (8 décembre 1864) dressera très largement contre la papauté⁵.

- 4 La fonction de magistère culturel que s'assigne la Papauté passe à travers une série d'institutions, anciennes ou plus récentes, de nature éducative, académique ou culturelle au sens moderne du terme, dont les fondements et le rôle se modifient radicalement de part et d'autre de la suppression des États pontificaux ⁶.
- 5 Il en va en premier lieu du système éducatif romain, qui repose jusqu'en 1870 presque entièrement sur l'Église qui le dirige, le contrôle étroitement et en assume la charge financière et la direction intellectuelle. Dans la Rome du premier XIX^e siècle ⁷, l'enseignement primaire se fonde sur un réseau d'écoles de quartier (*scuole regionarie*) et d'écoles congréganistes (doctrinaires, scolopes, frères des écoles chrétiennes) ; il est complété par quelques écoles de fondation privée, d'origine aristocratique (Borghese, Massimo, Torlonia). Certes, la société romaine est encore très largement marquée par l'analphabétisme (37,6 % encore de la population en 1871, date des premières indications statistiques disponibles). Mais les résultats en termes de scolarisation et d'alphabétisation ne sont pas négligeables au regard d'autres cités de l'Italie centrale et méridionale, de Naples en particulier, ce que ne manque pas d'exalter l'apologétique pontificale ; mais aussi, il convient de le souligner, par comparaison avec la campagne environnante : en 1871 toujours, le Latium compte 68 % d'analphabètes (contre 54 % au Piémont, mais 86 % dans l'ancien royaume de Naples) ⁸. On relève ainsi à Rome en 1846 près de 9 000 élèves inscrits dans les écoles primaires (soit 5 % du total de la population urbaine), et 200 encore dans les écoles de nuit, réservées aux adultes. Dans son traité *Degli istituti di carità* (1842), le futur cardinal Carlo Luigi Morichini relève 43 % d'ouvriers sachant lire et écrire (et 9 % lire seulement) dans la principale manufacture de laine de la ville. Certes, le contenu de l'enseignement ne procure qu'un savoir sommaire, et privilégie la formation religieuse et l'*educazione del cuore* (Fiorella Bartocchini) ; il n'autorise pas moins l'accès à l'imprimé d'une partie des couches populaires urbaines : Angelo Brunetti (*Ciceruacchio*), le futur chef des manifestations populaires de 1848, fils d'un maréchal-ferrant (*maniscalco*) du Campo Marzio, est ainsi allé à l'école des Frères des écoles chrétiennes de saint Jean-Baptiste de La Salle et il y a appris à lire, écrire et compter.
- 6 L'enseignement secondaire et supérieur demeure au contraire le privilège des élites. Les collèges sont exclusivement dirigés par des congrégations enseignantes, jésuites, scolopes ou doctrinaires pour les garçons, bénédictines, visitandines, ursulines ou religieuses françaises du Sacré Cœur pour les filles. Quant à l'enseignement universitaire ⁹, il est réorganisé par la bulle *Quod divina sapientia* (28 août 1824) qui institue une Congrégation des études d'inspiration zelante ; celle-ci réforme le Séminaire romain de l'*Appolinare*, restitue le Collège romain à la Compagnie de Jésus (septembre 1824) et place sous un strict contrôle ecclésiastique les quatre collèges (théologie, droit, médecine et philosophie) de l'*Arciginnasio* de la Sapience, où l'on ne compte encore que 900 étudiants en 1859. Ce sont les séminaires qui forment la particularité et l'armature intellectuelle de la capitale de l'État ecclésiastique, Séminaire romain, déjà cité, mais aussi séminaires étrangers : *Collegio ungarico-germanico*, *Collegio inglese*, *Collegio irlandese*, Séminaire français de Rome ouvert en 1854 via Santa Chiara, au cœur ancien de la Ville, et confié par Pie IX aux Spiritains plutôt qu'aux Messieurs de Saint-Sulpice, *Collegio urbano* destiné aux futurs missionnaires de la congrégation *De propaganda fide*, l'Académie des nobles ecclésiastiques destinée à la formation des futurs cadres de la diplomatie pontificale ¹⁰, sans oublier les *studia* des principaux ordres religieux anciens ou plus récents. Ces structures proprement ecclésiastiques perdureront, presque intactes, au lendemain de l'italianisation de Rome : à travers leur internationalisation croissante, elles feront effectivement de Rome le centre essentiel de formation des futurs cadres du catholicisme à l'échelle mondiale et contribueront à la diffusion rapide, au sein des cultures catholiques nationales, des modèles religieux et culturels romains.
- 7 Ces quelques indications ne rendent pas compte cependant des processus de diffusion culturelle qui agissent en profondeur sur la société romaine durant les décennies qui précèdent l'explosion de 1848. L'historiographie risorgimentaliste a insisté jusqu'à l'excès sur les éléments de fermeture de la culture romaine : une Église de matrice intransigeante, durcie dans son refus des idées libérales — la première encyclique de Grégoire XVI, *Mirari vos* (15 août 1832), ne dénonce-t-elle pas « cette maxime fautive et absurde ou plutôt ce délire :

qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience », ainsi que « la liberté de la presse, liberté la plus funeste, liberté exécrationnelle, pour laquelle on n'aura jamais assez d'horreur » ? — ; la censure omniprésente des livres et le contrôle de l'édition et de la presse, limitée aux maigres nouvelles diffusées par l'officieux *Diario di Roma* et aux anecdotes des *Notizie del giorno*¹¹ ; le caractère académique de la culture littéraire, historique et scientifique (Arcadie, *Accademia dei Lincei*, *Accademia Tiberina*)¹² ; l'absence enfin d'un véritable « espace public » (Jürgen Habermas) constitué par la confrontation libre des opinions ou l'existence d'institutions parlementaires¹³. Une culture proprement cléricale irrigue le monde de la Curie : l'*Accademia di religione cattolica* se donne pour objet la présentation et la critique — souvent étroite et suspicieuse — des productions de la culture européenne¹⁴ tandis que des périodiques comme les *Annali di scienze religiose*, animées par le futur cardinal Antonino De Luca ou *La Civiltà cattolica*, fondée en 1850 par les jésuites, relaient à destination des milieux intellectuels les principaux thèmes de l'apologétique pontificale¹⁵.

8 Mais il ne faut pas non plus négliger d'autres éléments, infiniment plus positifs : d'abord l'inefficacité pratique de la censure et des prescriptions de l'*Index* qui n'empêchent ni une ample circulation des livres, notamment français, parmi les élites cultivées (dont témoigne jusqu'à ce jour la profusion de « petits romans » français du premier XIX^e siècle sur le marché de l'antiquariat romain...) ni la propagation des idées et des modes à travers la constante présence d'étrangers de toute confession et de toute opinion dans la ville, Anglais, Français, Allemands, Belges, Russes ou scandinaves¹⁶ ; ensuite l'exceptionnel ensemble des musées (Vaticans et capitulins, sans oublier les galeries princières, Borghese, Colonna, Corsini, Doria Pamphili, Spada) et des bibliothèques urbaines (Vaticane, Alessandrina, Vallicelliana, Casanatense, Angelica...), qui pallient la fermeture des archives, ainsi que la disponibilité intellectuelle de leurs bibliothécaires : la Bibliothèque Vaticane est ainsi successivement dirigée, de 1819 à 1833, par Angelo Mai, le « Christophe Colomb » des palimpsestes et « l'inventeur » des deux livres perdus de la République de Cicéron, l'*Italo arditio* que célèbre Leopardi en 1820 ; et de 1833 à 1838, par Giuseppe Mezzofanti, le cardinal polyglotte¹⁷ ; enfin la remarquable vitalité de nombreux secteurs de la culture romaine, qu'il s'agisse la science des antiquaires¹⁸ (Borghesi, Visconti, Fea, Guattani, Nibby, qui attirent à Rome un Niebuhr, un Humboldt ou un Gregorovius), des sciences exactes (Metaxà et ses *Annali medico-chirurgici* ; le P. Secchi pour l'astronomie...), de la théologie (le théatin Gioacchino Ventura et le jésuite Giovanni Perrone, premier lecteur de Newman et de Möhler à Rome, l'hébraïsant converti Paul Drach ou le futur cardinal Nicholas Wiseman) ou encore de l'opéra, du théâtre (où triomphent les comédies de De Rossi et de Giraud), du théâtre de marionnettes (avec le personnage de *Cassandro*, parodie subtile du prélat romain, qui enchanta Stendhal dans *Rome, Naples et Florence*), de la vie musicale et artistique enfin : Canova et Thorwaldsen, mais aussi Tenerani, Ingres, qui préside aux destinées de l'Académie de France à Rome de 1834 à 1841 et les peintres « Nazaréens » de l'Allemagne catholique, regroupés autour d'Overbeck, et encore Giani ou Camuccini et les peintres de la très active *Accademia San Luca* ; les architectes Giuseppe Valadier, Stern, Camporese ; l'*Accademia di S. Cecilia* et l'*Accademia filarmonica romana*. La fondation des académies et des instituts de recherche étrangers à Rome fait enfin de la Rome des papes un foyer du renouveau archéologique et historique¹⁹ : l'Institut de correspondance archéologique (1829), qui réunissait initialement savants français, allemands ou britanniques, est transformé en Institut archéologique allemand aux termes d'un décret de l'empereur Guillaume I^{er} signé à Versailles (1871) et bientôt complété par un Institut historique allemand (1881) pour les études médiévales et modernes, doublé et concurrencé par une *Görresgesellschaft* d'inspiration catholique militante (1888) ; l'École française de Rome est créée en 1873 comme section de l'École française d'Athènes (1846) avant de gagner son autonomie en 1875, dans un contexte de forte rivalité intellectuelle franco-allemande. Rome est, plus qu'on ne l'a dit, dès la première moitié du XIX^e siècle, à travers ses salons aristocratiques où circulent les « étrangers de qualité » venus de toute l'Europe, ses académies savantes et littéraires, ses cercles lettrés d'amis où Gioacchino Belli lit ses sonnets ou ses

réunions clandestines de libéraux et de jeunes patriotes, un lieu de sociabilité culturelle et de fermentation intellectuelle.

- 9 Si le pontificat de Pie IX (1846-1878), traversé par les révolutions nationales et libérales de 1848-1849 et dominé par les événements dramatiques qui conduiront en une décennie (1859-1870) à l'effondrement de l'édifice bimillénaire de l'État ecclésiastique, est caractérisé par un indéniable raidissement intellectuel, puis par la sécularisation des institutions romaines d'instruction publique après 1870²⁰, le pontificat de Léon XIII (1878-1903) marque au contraire un renouveau et un épanouissement de la culture catholique avant que le pontificat de Pie X (1903-1914) et l'éclatement de la crise moderniste ne se traduisent par un nouveau raidissement. Deux initiatives fondamentales de Léon XIII définissent le nouveau cadre de l'impulsion culturelle romaine²¹. L'encyclique *Aeterni Patris* (4 août 1879) impose la philosophie thomiste à l'enseignement des séminaires catholiques : « distinguant avec soin foi et raison et unissant amicalement l'un avec l'autre, saint Thomas », écrit le pape, « a sauvegardé les droits et la dignité de chacune, en sorte que la raison, élevée par saint Thomas aux plus hauts sommets, ne peut en quelque sorte, s'élever davantage, et que la foi ne peut guère attendre de la raison des secours plus nombreux ou plus grands que ceux qu'elle a reçus par saint Thomas ». Cette doctrine d'équilibre entre raison et foi semble à Léon XIII pouvoir offrir à une Église catholique presque partout affaiblie ou combattue, les ressources et la solidité intangible d'une « philosophie chrétienne », d'une *philosophia perennis* ; et Léon XIII ordonne et organise la publication de l'œuvre complète du « docteur angélique ». Quatorze ans plus tard, l'encyclique *Providentissimus Deus* (18 novembre) s'efforce d'ouvrir l'exégèse catholique, jusqu'ici dominée par les travaux protestants ou par l'exégèse critique d'un Strauss et d'un Renan (dont les *Vies de Jésus* paraissent respectivement en 1835 et en 1863, et sont immédiatement condamnées par Rome), aux méthodes archéologiques et historiques et à l'analyse littéraire²². Enjeu essentiel pour l'intelligence du *donné révélé* — ce que le catholicisme intransigeant du XIX^e siècle définit comme le « dépôt de la foi », *depositum fidei* — l'exégèse doit être abordée, prescrit prudemment Léon XIII, dans un esprit de foi dans l'inspiration des Écritures et selon la tradition des Pères, qui n'interdisent pas les recherches sur l'établissement des textes et leur inscription dans l'histoire. Une École pratique des études bibliques est fondée en 1890 à Jérusalem sous l'impulsion du dominicain Marie-Joseph Lagrange (1855-1938), qui crée également une *Revue Biblique* (1892) ; une Commission biblique est formée à Rome en 1902. Mais la crise moderniste, ouverte par l'exégèse critique d'Alfred Loisy qui publie en 1902 *L'Évangile et l'Église*, aussitôt inscrit à l'*Index*, et se voit excommunié en 1908, entraîne une vigoureuse reprise en main de la part de l'autorité ecclésiastique sous le pontificat de Pie X et la formation d'un lourd climat de suspicion intellectuelle²³, dont seront victimes jusqu'aux travaux de Mgr Duchesne, éminent historien de l'Église des premiers siècles et indéfectible directeur de l'École française de Rome de 1895 à 1922²⁴. La fonction magistérielle de la Papauté, recentrée sur la haute culture ecclésiastique à l'échelle de l'ensemble de la Catholicité, semble ainsi, à la veille de 1914, s'identifier à la défense et à l'illustration d'une orthodoxie.

Orthodoxie

- 10 Pour qualifier l'attachement d'un nombre croissant de catholiques en Europe et dans le monde aux conceptions du dogme et de la discipline dans l'Église telles que les conçoit et les met en œuvre la Papauté au XIX^e siècle, la polémique libérale puis de nombreux historiens des XIX^e et XX^e siècles à leur suite ont diffusé un adjectif, attesté depuis la fin du XVII^e siècle : « ultramontain », puis un substantif, qui ne date que la première moitié du XIX^e siècle, « ultramontanisme » ; la polémique protestante restant longtemps fidèle aux appellations traditionnelles de *papistes* ou de *papolâtres*, à la manière britannique. Mais que désigne historiquement ce « par-delà les monts » qu'impliquent l'adjectif *ultramontain* ou la notion, plus générique encore, d'*ultramontanisme* ? Cela doit être dit : étymologiquement, essentiellement, l'adjectif *ultramontain* relaie depuis le XVII^e siècle une vivace habitude transalpine de dénigrement anti-italien où préjugé national, tradition gallicane, hostilité

réformée et idéologie libérale se renforcent l'un l'autre à partir d'un même substrat xénophobe. Un *ultramontain*, c'est un « chrétien d'Italie » (si l'on osait, on écrirait : « un rital ») : qu'on songe un instant à ce qu'implique l'image, récurrente dans la littérature d'inspiration protestante ou libérale du XIX^e siècle, du sanguinaire brigand romain invoquant la Madone dans ses forfaits et allant à confesse aussitôt après avoir accompli ses crimes... À l'heure où s'effondre en Europe l'ancienne prééminence de la culture italienne²⁵ et où s'impose pour un siècle le modèle de l'Angleterre industrielle, libérale et protestante, au moment où l'affirmation des nationalités et la montée des nationalismes remettent en cause la dimension universelle du christianisme, l'*ultramontanisme* devient le prête-nom et le fourre-tout de l'anticatholicisme européen. Dans le cours qu'il lui consacre au Collège de France en 1844, Quinet résume cette double perspective libérale et nationale en quelques formules efficaces : « l'Italie telle que l'ultramontanisme l'a faite », écrit-il, « a tout compris de l'homme, excepté la vie » ; « mépriser les nationalités, ce n'est rien autre chose que mépriser la vie, en sa source la plus profonde »²⁶.

11 Si l'historien doit assurément prendre acte de ce vocabulaire, est-il pour autant dans l'obligation de conserver dans ses outils conceptuels cette terminologie empruntée, ces mots datés, ces polémiques caduques ? C'est pourquoi, à la suite des travaux des historiens italiens (pour lesquels la notion d'« ultramontanisme » n'a naturellement aucun sens : que serait un « pape ultramontain » ?), l'historiographie française depuis plusieurs décennies, à partir des travaux d'Émile Poulat, de Jean-Marie Mayeur ou de Philippe Levillain²⁷, préfère parler de catholicisme *intransigeant*. L'*intransigeance* touche en effet au plus profond du dispositif intellectuel, mental et affectif des catholiques du XIX^e siècle. Essentiellement, elle se définit par le refus de toute *transaction*, c'est-à-dire de tout recul, de toute concession, de tout accommodement, de tout compromis, de toute compromission qui mettrait en péril la conservation et la tradition (au sens dynamique de transmission intégrale, *Ueberlieferung*) de la foi, des dogmes et de la discipline catholiques ; elle est ainsi, à la fois et inséparablement, défensive et offensive, affirmation et condamnation, et parfois même, d'un seul mouvement, provocation et agression. Historiquement, l'*intransigeance* se réfère, en tant que position intellectuelle, à la condamnation de la quatre-vingtième et ultime proposition du *Syllabus des erreurs modernes* (1864) : *Romanus pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere*, « Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne »²⁸. Le pape, l'Église catholique se doivent, dans cette conception militante — qui constitue aussi, dans sa négativité même, l'aveu d'une position de faiblesse devant le « siècle » — ne rien accorder, ne rien céder au temps qui prétend modifier l'enseignement de l'Église au nom des valeurs nées de la modernité même : mais conserver et transmettre intact le *dépôt de la foi*²⁹, le *depositum fidei* de l'argumentation tridentine et post-tridentine, objet de tous les soins et de toutes les inquiétudes d'une Église qui se sent assaillie de toutes parts dans sa foi. Mais elle peut aussi se référer, un siècle plus tôt, sur le plan de l'Église universelle, au « tournant intransigeant » que marque, au lendemain de la mort du pape Benoît XIV, l'élection de son successeur Clément XIII Rezzonico (1758) et son combat perdu contre l'hégémonie des Couronnes sur l'Église, contre la suppression de la Compagnie de Jésus et contre les Lumières³⁰. Et elle peut légitimement se fonder, en France, sur l'expérience déterminante du « moment réfractaire » et de la persécution révolutionnaire du catholicisme.

12 Aussi l'*intransigeance* n'est-elle pas, dans son quadruple refus de la Réforme, des Lumières, de la Révolution et de l'État libéral, seulement un mot d'ordre : elle est encore une forme de sensibilité à l'histoire et à la culture. Elle peut être, elle est assurément souvent, crispation, raidissement, intolérance souvent, injustice parfois. Elle peut aussi, à l'occasion, constituer un témoignage, c'est-à-dire, étymologiquement, un martyr : une dimension sacrificielle de la fidélité, jamais étrangère à des horizons eschatologiques ou apocalyptiques, est constitutive du catholicisme intransigeant du XIX^e siècle. L'intransigeance permet ainsi de rendre compte dans leur cohérence des principaux points de crispation presque passionnels entre la culture moderne du XIX^e siècle, de matrice essentiellement libérale, et les directives culturelles de

la Papauté, qui se nourrit également d'une nostalgie de l'ancienne théologie politique du « prince chrétien », d'une défiance instinctive envers l'État moderne — c'est tout le sens de la condamnation de la trente-neuvième proposition du *Syllabus : Reipublicae status, utpote omnium iurium origo et fons, iure quodam pollet nullis circumscripto limitibus*, « l'État, étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit sans limites » — et d'une répugnance presque instinctive à accepter toutes les conséquences spirituelles et intellectuelles de la liberté religieuse et de l'avènement de la citoyenneté. Une fidélité sans faille à la discipline et aux dogmes, aux sacrements, aux rites, aux dévotions et aux usages, aux enseignements et aux traditions de l'Église catholique détermine un attachement passionnel à une « orthodoxie » dogmatique et spirituelle. « L'intransigeance », relève Andrea Riccardi, « ne nie pas la réalité ; elle ne s'oppose pas au présent. Mais elle exprime la nécessité de tenir ferme sur quelques éléments fondamentaux qui ne sont pas susceptibles de changer avec le temps : car ce n'est pas au monde qu'il appartient de décider quels sont ces caractères fondamentaux ; mais ce sont la tradition, le pape, l'Église qui l'établissent »³¹.

13 L'ouverture récente, ordonnée en 1998 par le pape Jean-Paul II et mise en œuvre par le cardinal Joseph Ratzinger, préfet de l'actuelle congrégation pour la Doctrine de la Foi, en signe de repentance de l'Église catholique à la veille du Jubilé de l'année sainte de l'an 2000, des archives du Saint Office et de l'*Index* permet progressivement aux historiens de pénétrer au cœur du dispositif institutionnel et intellectuel de l'orthodoxie romaine du XIX^e siècle³².

14 Créée en 1542 par le pape Paul III Farnese, au plus fort de l'offensive de la Réforme protestante, la congrégation du Saint-Office, *Santissima ed Universale Inquisizione Romana*, est au XIX^e siècle présidée par le pape lui-même et dirigée par un cardinal secrétaire, assisté de cardinaux, d'un assesseur, d'un commissaire et de consultants³³. Elle constitue essentiellement un tribunal théologique et dogmatique, et use d'une arme interne à l'Église : l'excommunication. C'est dans les milieux les plus conservateurs du Saint-Office que se déroule, à l'aube des années 1820, l'ultime remise en cause de l'enseignement des thèses de Galilée et de Copernic autour de la publication de l'ouvrage, d'inspiration copernicienne, du chanoine Settele, *Elementi d'astronomia* (1820) : le maître du Sacré Palais, le dominicain Filippo Anfossi, protagoniste essentiel de la censure des livres à Rome, ne parvient pas à l'emporter contre la fermeté intellectuelle et la prudence toute diplomatique du cardinal Consalvi ; et les œuvres de Copernic et de Galilée sont retirées de l'édition de l'*Index* de 1835³⁴. C'est encore le Saint-Office qui condamne par deux fois (1832 et 1834) les thèses de Lamennais, des articles de *L'Avenir* aux *Paroles d'un croyant*³⁵, et encore en 1837 le néo-kantien Georg Hermes et sa *Christkatholische Dogmatik* (1834)³⁶, qui examine les écrits du théologien de Louvain Ubachs³⁷, et qui fulmine en 1863 contre la *Vie de Jésus* de Renan ; c'est du Saint-Office enfin que partira en juillet 1907 la condamnation dogmatique du modernisme par l'encyclique *Pascendi* et le décret *Lamentabili sine exitu*. Le cœur de l'orthodoxie catholique bat au palais du Saint-Office qui jouxte, sur sa droite, la basilique Saint-Pierre du Vatican.

15 Ouvertes également aux chercheurs en 1998³⁸, les archives de la congrégation de l'*Index* intéressent plus directement encore le domaine culturel. Instituée à son tour par les constitutions *In apostolicae* (4 avril 1571) et *Ut pestiferarum opinionum* (13 septembre 1572) de l'énergique pape Pie V, dominicain, ancien commissaire du Saint-Office, le vainqueur de Lépante³⁹, la congrégation de l'*Index* se voit confier la charge de réviser la première « liste des livres interdits » (*Index librorum prohibitorum*) édictée par le pape Paul IV Carafa en 1559 ; son organisation et sa pratique sont codifiées par la constitution *Sollicita ac Provida* (7 juillet 1753) du pape Benoît XIV Lambertini⁴⁰, qui demeure en vigueur jusqu'aux aménagements introduits par le pape Léon XIII dans sa constitution *Officiorum ac Munerum* du 25 janvier 1897⁴¹. Au XIX^e siècle, la congrégation de l'*Index*, présidée par un cardinal-préfet, comprend des cardinaux, un secrétaire (toujours choisi dans l'ordre de Saint Dominique), le maître du Sacré Palais (en charge de la censure des livres à Rome) et un ensemble de consultants séculiers ou réguliers⁴² ; réactivée à l'aube des années 1820 à l'initiative du cardinal Castiglioni (le futur Pie VIII), elle publie des décrets de condamnation, regroupés à intervalles réguliers dans

des éditions réactualisés de l'*Index*. De la publication de l'*Index* romain de Clément VIII en 1596 jusqu'à la parution du dernier *Index*, en 1948, sous l'ordre de Pie XII, ce sont ainsi, estime Jesus Martinez De Bujada, environ 3 000 auteurs et plus de 5 000 ouvrages qui ont subi, en trois siècles et demi, les « foudres de l'*Index* »⁴³. Le XIX^e siècle occupe une place non négligeable dans cet ensemble, avec environ 1 300 volumes condamnés⁴⁴ : ce sont les deux pontificats de Grégoire XVI (1831-1846) et surtout de Pie IX⁴⁵ qui concentrent la plus grande part (plus des trois quarts sans doute) des censures, dont le nombre et le champ d'application sont notablement restreints au tournant des années 1870. Quant à la répartition géographique des condamnations, elle privilégie principalement l'Italie et la France (plus des deux tiers de l'ensemble des auteurs), puis, en second lieu, l'Allemagne⁴⁶, la péninsule ibérique, l'Amérique latine et le Royaume-Uni.

16 Au milieu du XVIII^e siècle, le Saint-Siège, tout en poursuivant de ses foudres ses adversaires traditionnels, jansénistes et gallicans, quiétistes et molinistes⁴⁷, concentre son attention sur un nouvel ennemi : la philosophie des Lumières. Déjà, l'*Essay concerning human understanding* (1734) et la *Reasonableness of Christianity* (1737) de John Locke avaient été condamnés par le Saint Office, respectivement en 1734 et 1737⁴⁸, la *Fable des abeilles* de Bernard de Mandeville en 1744 et au terme d'un long débat, *L'Esprit des lois* de Montesquieu, par la congrégation de l'*Index* en 1751⁴⁹. À partir du pontificat zelante de Clément XIII Rezzonico (1758-1769), les condamnations portant contre les Lumières françaises et européennes s'accumulent : l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert tout d'abord, par un décret de l'*Index* en date du 5 décembre 1758 ; Voltaire bien sûr, dont pas moins de 36 œuvres et opuscules se retrouvent à l'*Index* entre 1752 (les *Lettres philosophiques*) et 1804 (les *Romans et contes*)⁵⁰ ; Rousseau dont sont successivement condamnés l'*Émile* en 1762, la *Lettre à Christophe de Beaumont* en 1763, *Le Contrat social* en 1766, les *Lettres écrites de la montagne* en 1767⁵¹ ; *Des délits et des peines* de Beccaria en 1766 ; l'*Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain* de Gibbon en 1783 ; enfin dans le dernier tiers du siècle, Hume, D'Holbach, Helvétius, La Mettrie, Morelly, Naigeon, Raynal ou Louis-Sébastien Mercier, pour *L'An deux mille quatre cent quarante, ou Rêve s'il n'en fut jamais*.

17 Le XIX^e siècle poursuit d'abord dans la même ligne. Il continue à censurer gallicans attardés (Pradt, Tabaraud, Lanjuinais, Montlosier, André-Marie Dupin, Bordas-Dumoulin et François Huet) et jansénistes non repentis (Pietro Tamburini, Mgr Solari, Vittore Soprani, Henri Grégoire ou encore le libéral belge Louis de Potter, biographe de Scipione de' Ricci) et persévère dans la condamnation des « secondes Lumières »⁵². C'est leur principal propagateur en Italie, Melchiorre Gioja (1767-1829), qui est alors la principale victime des « foudres de l'*Index* », avec dix ouvrages censurés entre 1817 et 1836⁵³ ; mais on trouve aussi, dans les condamnations du premier XIX^e siècle, Condorcet et son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Parny et sa *Guerre des dieux*, l'astronome Lalande et son caustique *Voyage en Italie*, Charles Villers et sa *Philosophie de Kant*, Cabanis et ses *Rapports du physique et du moral de l'homme*, *Le Citateur impie* de Pigault-Lebrun, les « Idéologues » : Volney, Destutt de Tracy, Daunou, Guinguéné ; mais aussi le Milanais Pietro Verri, l'anglais Jeremy Bentham et son *Traité de législation civile et pénale*, et l'espagnol Juan Antonio Llorente enfin, le pourfendeur libéral de l'Inquisition espagnole et portugaise, à de multiples reprises. La pensée libérale prend ensuite la relève avec Benjamin Constant et son traité *De la religion*, les œuvres de Pietro Giordani, Stendhal et *Rome, Naples et Florence*, voire du *Discours* funèbre pour les morts de Vienne du Père Ventura en 1849.

18 L'*Index* se nourrit aussi des productions intellectuelles nouvelles dans les champs les plus divers. La théologie et l'ecclésiologie, la science et la philosophie dominent avec les œuvres du dernier Lamennais (les *Paroles d'un Croyant* en 1834, les *Affaires de Rome* et *Amschaspands et Darvands* en 1837, *Le Livre du peuple* en 1838, les *Discussions critiques* et l'*Esquisse d'une philosophie* en 1841 et sa nouvelle traduction des Évangiles en 1846), mais aussi la *Critique de la raison pure* de Kant en 1827, le *Nouveau système de chimie organique* de François Raspail en 1834, la *Vie de Jésus* de David Friedrich Strauss en 1838, le *Cours de l'histoire de la philosophie* de Victor Cousin et le *Génie des religions* de Quinet en 1844, les œuvres

philosophiques de Lermnier, les écrits réformateurs du jeune Augustin Theiner⁵⁴, *Le Cinque Piaghe della Santa Chiesa* et *La costituzione secondo la giustizia sociale* d'Antonio Rosmini Serbati⁵⁵ ainsi que les *Opera omnia* de Vincenzo Gioberti⁵⁶ par le grand décret du 30 juin 1849 qui marque l'abandon de la politique réformatrice des premières années du pontificat de Pie IX, mais aussi en 1852 la *Théologie* de Louis Bailly, jusqu'ici manuel fondamental des séminaires français, pour cause de relents gallicans, les œuvres du théologien allemand Anton Günther, *La religion naturelle* de Jules Simon en 1857, *Averroës et l'averroïsme* de Renan déjà en 1859, en attendant sa retentissante et scandaleuse *Vie de Jésus* en 1863, *La Religion* d'Étienne Vacherot en 1869, *l'Enseignement pratique des salles d'asile* de Marie Pape-Carpentier en 1863, ou, au cœur de la question romaine, les écrits conciliateurs de Carlo Maria Passaglia ; relevons enfin, au titre des (difficiles) rapports entre catholicisme et judaïsme au XIX^e siècle, *l'Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu* et *Jésus-Christ et sa doctrine* de Joseph Salvador en 1829 et 1839. L'histoire est également censurée et l'on retrouve à l'*Index* les noms de Sismondi, de Carlo Botta, de William Roscoe et de sa vie de Léon X, de Mignet et de son *Histoire de la Révolution française* ; mais également les *Mémoires de Luther écrits par lui-même* (c'est-à-dire les *Tischreden*) édités par Michelet en 1840, *l'Histoire des papes* de Leopold Ranke en 1841⁵⁷, le *Port-Royal* de Sainte-Beuve en 1845, *l'Histoire de la littérature anglaise* d'Hippolyte Taine ainsi que *La Révolution* de Quinet en 1866. Les premiers courants socialistes modernes font enfin aussi leur apparition à l'*Index* (où les *Opera omnia* de Campanella étaient entrées dès 1632) avec *Le nouveau monde industriel et sociétaire* de Fourier et la *Religion saint-simonienne* dès 1835, puis des écrits du père Enfantin, de Victor Considérant, d'Isaac Pereire, d'Alphonse Esquiros, de l'abbé Alphonse Constant alias Eliphaz Lévy, d'Étienne Cabet ou de Proudhon (dont les *Opera omnia* sont censurées en 1852) dans les années suivantes ; le spiritisme également, avec Allan Kardec et la *Revue spirite* en 1864 ou *Terre et Ciel* de Jean Reynaud en 1865.

19 La nouveauté la plus remarquable des censures de l'*Index* intéresse cependant le champ de la fiction et du roman. Demeuré longtemps à l'écart du tribunal romain de l'orthodoxie, celui-ci se voit désormais placé par les théologiens de l'*Index* au premier rang des accusés. Alors qu'on ne peut guère, durant le XVIII^e siècle en matière romanesque, que relever la condamnation de la *Pamela* de Richardson en 1744, la Papauté du XIX^e siècle nourrit une inquiétude croissante envers les importants tirages de la « littérature industrielle » et son impact sur les consciences⁵⁸. Sont ainsi tardivement inscrits à l'*Index* *Jacques le Fataliste* de Diderot en 1804 et *La Nouvelle Héloïse* en 1806, puis successivement *Sentimental Journey through France and Italy* de Sterne en 1819, la *Vie* de Vittorio Alfieri en 1823, les *Ultime Lettere di Jacopo Ortis* d'Ugo Foscolo en 1824. Les années trente et quarante du XIX^e siècle voient l'entrée en masse de la prose et de la poésie françaises dans les colonnes de l'*Index* : non seulement quelques médiocres productions de Pigault-Lebrun, mais *Notre-Dame de Paris* de Hugo et les *Chansons* de Béranger en 1834 ; *l'Ahasvérus* de Quinet en 1835 ; en 1836, *De l'Allemagne* et *De la France* de Heine⁵⁹ ainsi que *Jocelyn* et le *Voyage en Orient* de Lamartine ; *De l'amour* de Senancour ainsi que la sulfureuse *Chute d'un Ange* du même Lamartine en 1838 ; pas moins de douze œuvres de George Sand (*Lélia*, les *Lettres d'un voyageur*, *Les Sept cordes de la lyre*, *Le Secrétaire intime*, *L'Uscoque*, *La Dernière Aldini*, *Simon*, *Les Maîtres mosaïstes*, *Mauprat*, *Jacques*, *Leone Leoni*, *Spiridion*), entre 1840 et 1842⁶⁰ ; des œuvres mineures de Balzac (*Le Vicaire des Ardennes*, *La Femme supérieure*, *La Maison Nucingen*, *La Torpille*, *Les cent Contes drolatique*), mais aussi *Le Lys dans la vallée* et *Louis Lambert* en 1841 et 1842 ; les *Neue Gedichte* de Heine et les *Albigeois* de Lenau en 1845, les romans historiques de Francesco Guerrazzi à la gloire des anciennes libertés florentines, les *Operette morali* de Giacomo Leopardi en 1850, les *Opera omnia* d'Eugène Sue en 1852, les romans à thèse de l'abbé Michon⁶¹, *L'Amour* de Michelet en 1859.

20 Quelques extraits suffiront à donner le ton des critiques romaines. « Je fatiguerais par trop votre attention », s'indigne avec feu en 1845 le secrétaire de la congrégation, le dominicain Tommaso Antonio Degola, à propos du *Prêtre* de Michelet, « si je voulais relever l'ensemble des hérésies et des scélératesses dont est composée à foison cette œuvre infâme, sans ordre,

sans méthode, dépourvue de tout ce qui ne manque pas même dans les pires ouvrages. Chaque chapitre, chaque ligne sont d'un bout à l'autre impies »⁶².

21 « L'auteur », écrit en 1840, avec beaucoup plus de finesse, Mons. Vincenzo Tizzani à propos de *Lélia*, « voulant personnifier ce type de spiritualisme, lui attribua sous le nom de Lélia toutes les caractéristiques de l'actuel spiritualisme de notre siècle. Elle s'en sert pour répandre et disséminer des principes tendant à conserver la forme extérieure du catholicisme et, dans le même temps, à révoquer en doute les vérités les plus assurées. L'auteur semble reconnaître dans notre religion catholique une beauté toute philosophique et lui donner la préférence sur toutes les autres sectes, mais sans nulle autre raison que cette religion nourrit l'espérance et ne cesse d'entretenir l'homme dans une douce illusion de bonheur qui, au terme de l'existence humaine, se transforme en scepticisme, en désespoir ou en incrédulité, ainsi qu'est dépeinte la mort de Lélia. Elle donne à cette fiction les traits d'une femme austère dans ses mœurs, fidèle observatrice de la religion catholique, mais par pur formalisme et tout en apparence, et non par conviction de sa vérité. Il n'est pas rare qu'elle lui fasse affirmer des choses qui, en pénétrant insensiblement le cœur du lecteur, entraînent pour lui un très grave dommage spirituel, d'autant plus que Lélia est presque l'unique critère moral de l'œuvre »⁶³.

22 C'est à l'aube des années 1860, dans un contexte d'extrême tension entre la Papauté et l'Europe, entre la culture catholique et la culture libérale, que les censures de l'*Index* atteignent leur maximum d'intensité. En 1863, tous les romans d'amour (*omnes fabulae amatoriae*) d'Alexandre Dumas père et d'Alexandre Dumas fils, de même que *Mademoiselle La Quintinie* et les *Opera omnia* de George Sand sont inscrites à l'*Index* romain. Enfin le décret du 20 juin 1864 place à l'*Index* la plus notable partie de la littérature romanesque française du XIX^e siècle : *Les Misérables* de Victor Hugo, *Le Rouge et le Noir* de Stendhal, *Madame Bovary* et *Salammbô* de Flaubert, sept des plus importants romans de Balzac (*Le Père Goriot*, *Histoire des Treize*, *Splendeur et misères des courtisanes*, *La cousine Bette*, *Le cousin Pons*, les *Mémoires de deux jeunes mariées* et *Une Fille d'Ève*), *La Sorcière* de Michelet, les *Mémoires du diable* de Frédéric Soulié, les *Scènes de la vie de Bohème* de Henri Murger, *Les Aventures de mademoiselle Mariette* de Champfleury, sans compter une pléiade de romans mineurs de Soulié, Murger, Champfleury ou Ernest Feydeau.

23 L'exécuteur est un prélat français, Mgr Jacques Baillès (1798-1873). Toulousain, ancien vicaire général de Mgr d'Arbou à Bayonne puis de Mgr d'Astros à Toulouse, promoteur de la cause de béatification de Germaine Cousin dans les années 1840⁶⁴, il est nommé en 1845 évêque de Luçon où il rétablit la liturgie romaine (1854) et s'oppose violemment à la nomination d'un professeur de philosophie de confession juive au Lycée impérial de Napoléon-Vendée (La Roche-sur-Yon) ; acculé à la démission par le Second Empire pour cause d'intransigeance et de légitimisme absolu, il remet celle-ci entre les mains de Pie IX le 21 février 1856 et se retire à Rome où il est promu en mars 1856 consultant des congrégations de l'*Index* et des Rites⁶⁵. Dès 1852, il avait publié à Luçon une instruction pastorale *Sur l'Index des livres prohibés*⁶⁶ ; il récidive en 1866, alors que s'élèvent de toutes parts les protestations contre les censures romaines, avec un copieux ouvrage, *La congrégation de l'Index mieux connue et vengée*, flamboyant et tardif monument élevé à l'autorité, à l'intransigeance et à l'orthodoxie du magistère romain : « Le suprême pasteur des âmes, chargé du gouvernement de tout le troupeau, doit conduire ses brebis et ses agneaux dans des pacages abondants, qui soient et sains et salutaires ; il doit, par lui-même, et par ceux qu'il appelle à partager sa sollicitude, les éloigner par la voix, par le geste, et au besoin par la houlette pastorale, de tous les pâturages où le troupeau contracterait de pernicieuses langueurs, ou même trouverait une mort certaine ; il doit leur interdire aussi ces sources funestes que l'ennemi de tout bien a infectées de ses mortels poisons »⁶⁷.

24 C'est lui qui, dans un latin laborieux (du moins pour le traducteur inexpert), entraîne, dans le fil de la censure de *Mademoiselle La Quintinie*, à la condamnation des *Opera omnia* de George Sand par le décret du 15 décembre 1863 : « l'auteur de *Lélia* », écrit-il, « doit être considérée comme l'ennemi à la fois le plus funeste et le plus célèbre de la religion, des mœurs, de la famille et de la société tout ensemble »⁶⁸. C'est Mgr Baillès enfin qui, par sa censure *De*

pluribus plurium amatorii fabulis (« de plusieurs romans d'amour par plusieurs auteurs »)⁶⁹, jette l'anathème sur les œuvres les plus considérables de la littérature française de son temps en quelques jugements sommaires, partiels et abrupts. Ainsi, des *Misérables*, parus avec un immense succès populaire en 1862, il n'a parcouru qu'une centaine de pages : « J'épargnerai mon discours », écrit-il, « devant traiter d'œuvres très mauvaises, et qui parlent par elles-mêmes » ; et de se contenter d'une très longue citation du dialogue entre Mgr Myriel et l'ancien Conventionnel, pris littéralement⁷⁰. Parcourant ensuite *Le Rouge et le Noir*, il confesse : « ce petit ouvrage se divise en soixante-quinze chapitres dont j'ai parcouru les vingt-et-un premiers (133 pages), ce qui suffit largement à mon propos » ; et conclut : « Que ce fatras honteux et grossier soit frappé d'une juste condamnation ! L'auteur a produit six autres ouvrages dirigés principalement contre l'Italie et contre Rome, dont je ne puis rien dire ici si ce n'est qu'elles sont tenues pour des œuvres ignominieuses »⁷¹.

25 À quelques mois de la publication du *Syllabus* des erreurs modernes (8 décembre 1864), le décret de la congrégation de l'*Index* du 20 juin 1864 marque l'apogée du raidissement des autorités romaines face à la culture moderne : mais l'*Index* apparaît aussi dans toute son impuissance et sa fragilité. L'arme de la censure ecclésiastique, élaborée dans le combat contre la Réforme, est-elle adaptée au combat contre l'antichristianisme moderne, et les théologiens sont-ils aptes à se muer en lecteurs de romans ? L'inefficacité patente des effets des censures romaines sur la culture européenne tout comme le débat d'opinion qu'elles suscitent, particulièrement en France⁷², en Allemagne⁷³, en Italie⁷⁴ et jusqu'aux États-Unis⁷⁵, rendent sans doute compte du léger flottement qui se fait jour à la fin des années soixante du XIX^e siècle, chez le pape Pie IX comme à la Secrétairerie d'État dirigée par le prudent cardinal Antonelli et jusqu'au sein même de la congrégation⁷⁶.

26 À partir du tournant des années 1870, l'activité de l'*Index* se ralentit notablement et tend à se restreindre au strict champ de ses anciennes compétences théologiques et ecclésiologiques. Sont principalement censurés des publications relatives au premier concile du Vatican⁷⁷, *Le Pape et le Concile* de Döllinger en 1869, *L'Histoire du concile Vatican I* du très libéral Lord Acton ainsi que le commentaire critique du décret sur l'infaillibilité du vieux-catholique Franz Heinrich Reusch, en 1871⁷⁸, *Le Concile du Vatican* du pasteur Edmond de Pressensé en 1876 ; les écrits conciliaristes entre le Saint-Siège et l'Italie de l'ancien jésuite Carlo Maria Curci ; les écrits millénariste d'Emmanuel Chabauty en France et de Bernardino Negroni en Italie⁷⁹ ; les publications des auteurs, principalement ecclésiastiques, compris dans la condamnation romaine du « modernisme », Alfred Loisy⁸⁰, Albert Houtin, Romolo Murri, Lucien Laberthonnière, Joseph Turmel⁸¹, mais aussi *L'Eucharistie* de Pierre Batifol en 1905, *l'Histoire ancienne de l'Église* de Mgr Duchesne en 1912, ou le roman d'Antonio Fogazzaro, *Il Santo*, en 1906. La philosophie, au sens large, occupe également les activités des censeurs romains, avec les travaux de psychologie de Roberto Ardigò ou, en juin 1914, les principales œuvres d'Henri Bergson, *l'Essai sur les données immédiates de la conscience*, *L'Évolution créatrice* et *Matière et Mémoire*⁸² ; mais aussi les nouveaux manuels de morale et d'éducation civique laïques comme les *Éléments de morale universelle à l'usage des écoles laïques* du philosophe rationaliste belge Guillaume Tiberghien, les *Éléments d'éducation civique et morale* de Gabriel Compayré en 1880, *l'Instruction morale et civique* de Jules Steeg, *l'Instruction civique à l'école* de Paul Bert et *l'Instruction morale et civique des jeunes filles* d'Alice Durand (Henry Gréville) en 1882, puis *La religion, la morale et la science* de Ferdinand Buisson en 1903 ; quand au *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, il avait été inscrit à l'*Index* par un décret de 1873. L'histoire voit sa part notablement régresser : tout au plus peut-on relever les censures de *l'Histoire de la Ville de Rome au Moyen Âge* de Ferdinand Gregorovius⁸³, de la très laïque *Histoire de France à l'usage des écoles primaires et des cours élémentaires* d'Alphonse Aulard et Antonin Debidour en 1897 et surtout — mais les enjeux religieux sont immenses — de la *Vie de saint François d'Assise* du protestant Paul Sabatier en 1894. La part de la littérature proprement dite régresse enfin notablement et les condamnations visent des auteurs explicitement antichrétiens : les *Opera omnia* d'Émile Zola en 1894 ainsi que *Les Trois Villes, Lourdes, Rome et Paris* (que

Léon XIII fera ôter en 1900) ; les œuvres (*Omnes fabulae amatoriae, Omnia opera dramatica*) de Gabriele D'Annunzio en 1911 ; enfin, après la Grande guerre, les *Opera omnia* d'Anatole France en 1922, à la veille de sa mort.

27 Un moment historique s'achève, qui marque la défaite progressive de l'*Index* face aux conditions nouvelles de la vie culturelle et de la production intellectuelle, dans un contexte d'approfondissement individuel et collectif de la liberté de conscience, d'opinion et de presse, jusque dans les rangs catholiques⁸⁴. Le 11 mars 1865, dans un discours retentissant qui lui valut la lourde réplique du traité de Mgr Baillès, Gustave Rouland, ancien ministre de la Justice et des Cultes (1857-1863), exprime devant le Sénat impérial, face aux récentes censures de l'*Index*, la résistance traditionnelle des « maximes gallicanes », mais aussi la répugnance des « libertés modernes » — bien que le Second Empire (Hugo, Baudelaire et Flaubert ne l'ignorent pas) ait pour sa part allègrement pratiqué la censure littéraire et politique :

28 « Il y avait un autre moyen pour ce parti [ultramontain] de continuer à ruiner ce qui restait dans l'Église d'opinions libres », proteste l'ancien ministre ; « chose très importante pour lui ; car l'Église qui, pour le monde, excepté dans les choses essentielles, n'est pas le despotisme, ne brise pas l'indépendance de la raison, l'Église, pour ce parti ultramontain, doit faire le silence et le vide autour d'elle, en France comme partout. Dans ce but, qu'a-t-il fait ? Il a eu recours à l'usage le plus répété des décisions de la congrégation de l'*Index*.

29 Qu'est-ce que la congrégation de l'*Index* ? L'incarnation du despotisme, un tribunal qui condamne sans entendre. Nos pères avaient l'œil ouvert sur leurs droits. Dans l'Église gallicane, jamais les décisions de l'*Index* n'avaient été admises. Pourquoi ? Parce que l'Église de France, si pieuse et si savante, avait des règles de dignité que nous n'avons plus ; parce qu'elle ne connaissait que le pape et le roi, et ne comprenait pas que le pape déléguât sa conscience et son jugement, à qui ? à une congrégation qui viendrait parler au nom de la puissance de Dieu.

30 Nos pères avaient raison ; quand on traitait, de leur temps, on savait qu'on traitait directement avec le pape. Rien de plus dangereux, de plus inique qu'un tribunal qui frappe sans avoir entendu, et c'est un tel tribunal qui pourra atteindre un évêque, flétrir un prêtre ? Non, non (*Très-bien ! très-bien !*) »⁸⁵

31 C'est Jean Jaurès enfin, dans un article-charge de *La Dépêche de Toulouse* en date du 22 janvier 1904⁸⁶, dans le climat d'exaspération contre l'Église catholique contemporain de l'expulsion des congrégations religieuses par le ministère Combes et de la préparation de la loi de séparation des Églises et de l'État, qui exprime le plus nettement — non sans quelques effets oratoires — la fin de non-recevoir de larges secteurs de l'opinion française à l'aube du XX^e siècle :

32 « Sous Léon XIII, il y a eu deux éditions de l'*Index*, l'une en 1889, l'autre en 1901 [...] C'est surtout la France et le génie français qui y sont proscrits.

33 Défense de lire nos philosophes, nos penseurs, c'est-à-dire, par ordre alphabétique : Bayle, Cabanis, Charron, Dalember [sic], d'Holbach, Auguste Comte, Condorcet, Descartes, Diderot, Fontenelle, Fourier, Malebranche, Montaigne, Montesquieu, Pascal, Renan, Jean-Jacques Rousseau, Vacherot, Voltaire.

34 Défense de lire l'Anglais Hume, l'Allemand Kant. Défense même de lire le sage Pufendorf. Défense de lire nos écrivains pédagogiques, Paul Bert, Jules Steeg, M. Compayré, et même l'inoffensive Mme Henri Gréville⁸⁷ !

35 [...] Plusieurs de nos romanciers et de nos poètes figurent à l'*Index*, non qu'ils aient attaqué la religion catholique, mais parce que leurs fictions font penser. Défense de lire Balzac, Champfleury, Flaubert, Victor Hugo (*Notre-Dame de Paris* et *Les Misérables*), Lamartine (*Jocelyn* et *La Chute d'un Ange*), George Sand, Stendhal.

36 Dumas fils fait penser : il est à l'*Index*.

37 Mais Dumas père ? Il n'est pas suspect de faire penser, celui-là. Sa gaieté innocente trouvera-t-elle grâce devant la sacrée Congrégation ? Non : malheur à ceux qui rient ! Vous qui vous gaudissez aux *Trois Mousquetaires*, la chaudière, l'éternelle chaudière vous attend. Les deux Dumas, Dumas *filius*, Dumas *pater*, sont inscrits dans la terrible liste latine ».

- 38 Et de conclure par une magnifique envolée d'éloquence jaressienne et d'anticatholicisme militant :
- 39 « Voilà comment l'Église romaine organise, par la prohibition des livres, l'ignorance, la sainte ignorance, la délectable ignorance, cette ignorance qui est la vertu suprême ou du moins la condition du salut du catholique. Aux prêtres, l'évêque pourra permettre, dans les "cas urgents", la lecture des livres défendus. Mais les ecclésiastiques vraiment dociles, les curés selon le cœur du pape, ne demanderont guère ces permissions : pour réfuter Voltaire, à quoi bon avoir lu Voltaire ? L'Église est d'avis qu'il est plus expédient, au contraire, de ne l'avoir point lu, et qu'un prêtre qui n'a jamais ouvert ce *Traité sur la tolérance*, mis à l'*Index* en 1766, sera bien plus à l'aise pour insulter Voltaire, — et je crois vraiment qu'en cela l'Église a parfaitement raison ».
- 40 La raréfaction des condamnations de l'*Index* dans le cours du XX^e siècle⁸⁸ semble donner raison à la diatribe de Jaurès : l'*Index* a fait son temps. La suppression de la congrégation et la dévolution de ses compétences au Saint-Office par le *motu proprio Alloquentes* (25 mars 1917) du pape Benoît XV⁸⁹ clôt une ère : celle du catholicisme intransigeant dans sa formule la plus rigide, même si l'Église catholique se donne encore dans le cours du XX^e siècle d'autres moyens d'intervention dans le champ culturel⁹⁰. Tandis que se profile lentement et difficilement un *aggiornamento* catholique à la culture moderne durant le premier XX^e siècle, jusqu'à l'abandon des normes de censure imposées par l'*Index* au lendemain du concile Vatican II⁹¹, le XIX^e siècle finissant explore d'autres voies culturelles, infiniment plus constructives et plus riches : celles de la tradition.

Tradition

- 41 La tradition constitue en effet l'une des catégories fondamentales d'appréhension de la culture et de l'histoire au sein de l'Église catholique⁹². *Tradition* et non pas « traditionalisme », ce qui serait trop étroit, philosophiquement et théologiquement : car c'est au concile de Trente qu'on a défini l'Écriture et la tradition comme les deux sources de la révélation ; et le Saint-Siège a toujours considéré avec quelque suspicion le traditionalisme philosophique du premier XIX^e siècle, Joseph de Maistre, Louis de Bonald, Louis de Haller ou le premier La Mennais. Le sens catholique de la tradition, depuis les origines du christianisme jusqu'au présent, assumé sur le mode de la permanence — *quod semper, quod ubique, quod ab omnibus...*, « ce qui a été cru toujours, partout et par tous », pour reprendre la règle de saint Vincent de Lérins, allégué par l'ensemble des catholiques intransigeants — rencontre et accompagne, dans la culture du XIX^e siècle, le formidable essor de l'histoire : l'archéologie chrétienne et l'exploration des catacombes romaines, la redécouverte du « Moyen Âge chrétien », la célébration de « l'humanisme chrétien » et l'admiration pour le « grand Siècle » offrent à l'Église catholique la possibilité de dépasser l'horizon critique de la philosophie des Lumières et de s'ériger en maître du temps, de la mémoire et de l'histoire des hommes. Au cœur de l'intransigeance et de l'exigence d'orthodoxie qui la motive, la structure et lui donne sens, et par delà le raidissement à la fois frileux et combatif qui s'empare des responsables culturels de la Curie sous le pontificat de Pie IX, la référence à la tradition se veut tout ensemble garantie de conservation intégrale du dépôt de la foi, fidélité à l'histoire et témoignage de la perpétuité du message chrétien. Dans un climat souvent exacerbé de polémique avec la culture libérale qui exalte l'idée de Progrès et exige de l'Église catholique une adaptation aux temps nouveaux, la Papauté du XIX^e siècle revendique la tradition de son dogme et de sa discipline ainsi que son histoire bimillénaire dans leur intégralité et dans leur continuité historiques.
- 42 Dans cet effort de réappropriation intellectuelle et spirituelle de la longue durée de la tradition chrétienne, la ville même de Rome joue au XIX^e siècle, comme aux temps de la Réforme catholique, un rôle fondamental⁹³. À ses innombrables visiteurs, des premiers « touristes » qui, venus de toute l'Europe après le rétablissement de la paix, prolongent leur « Grand Tour » par l'étape obligée — esthétiquement et culturellement, quelles que soient les convictions et les croyances — de la Ville éternelle jusqu'aux trains de voyageurs et de pèlerins qui se pressent en rangs serrés sur la place Saint-Pierre de Vatican au tournant des XIX^e et XX^e siècles, la

capitale des papes offre le spectacle et l'enseignement de ses catacombes et de ses basiliques, de ses martyrs de ses saints, de ses églises et de ses couvents, de ses trésors de peinture, de sculpture et d'architecture. C'est ce qu'a exprimé avec fougue, dans une perspective toute théologique, l'un des principaux protagonistes de la restauration religieuse de Rome à l'âge du pape Léon XII⁹⁴, le théatin Gioacchino Ventura :

43 « La ville de Rome », écrit-il à l'aube de l'année sainte 1825, « destinée par une grâce singulière du Ciel partager le destin de la religion très sainte qui a établi entre ses murs son siège et son empire, semble également partager avec cette même religion d'autres titres et d'autres noms. C'est ainsi que l'*immortalité* de sa durée, en ce qu'elle s'est toujours relevée plus magnifique et plus belle des destructions et des ruines qui l'ont si souvent touchée, lui a acquis le titre de *Ville Éternelle*. C'est ainsi que l'*universalité* de son influence semble encore pouvoir lui conférer par antonomase le nom de *Cité Catholique*, ou Universelle, en ce qu'elle est la ville à laquelle nul n'est étranger, principalement parmi les catholiques ; et en ce qu'elle est la patrie commune à *tous* dans laquelle *tous* trouvent asile, protection et soutien sous le sceptre pacifique du Père commun ; car elle ne possède en elle rien de si particulier qu'elle ne puisse, d'une certaine manière et selon certains rapports, appartenir à *tous* et qu'il ne soit de l'intérêt de *tous* qu'elle se conserve et se perpétue⁹⁵ ».

44 *Perpétuité, universalité, visibilité...* C'est replacer délibérément la ville au cœur d'un discours apologétique et exprimer sa substance selon des catégories théologiques héritées du concile de Trente et de la polémique antiprottestante. La relecture exclusivement religieuse, et toute providentialiste, de Rome et de son histoire qu'impose le bouillant disciple sicilien de Lamennais⁹⁶ permet de saisir distinctement les modalités, le sens et la portée de l'inflexion qu'entendent désormais donner à l'image de Rome les autorités pontificales. La politique « patrimoniale » qui est la leur dans le cours du XIX^e siècle se veut aussi, catéchèse, démonstration et apologétique. Tandis que le cardinal Bartolomeo Pacca, en sa qualité de camerlingue (responsable des finances) de l'Église romaine, prend dès 1820 l'un des premiers édits moderne de sauvegarde des richesses archéologiques des États pontificaux⁹⁷, les Musées du Vatican, constamment enrichis et progressivement ouverts plus largement au public cultivé puis au grand public dans le cours des XVIII^e et XIX^e siècles, opèrent la réconciliation esthétique de l'art antique, de l'art baroque et de l'art néo-classique. Le pontificat, par ailleurs si conservateur, de Grégoire XVI, marque une date importante dans l'histoire de l'archéologie non classique à travers la réorganisation d'un Musée égyptien et d'un Musée étrusque⁹⁸. L'exploration archéologique des Catacombes est renouvelée par les travaux de Giuseppe De Marchi et de Giovanni Battista De Rossi, auteur d'une monumentale *Roma sotterranea cristiana* (1864-1877)⁹⁹. La Bibliothèque vaticane enfin, sous la direction d'une succession de responsables hors du commun, Angelo Mai, Giuseppe Mezzofanti, Jean-Baptiste Pitra, Joseph Hergenröther, Achille Ratti (le futur Pie XI), devient, par ses manuscrits et ses collections imprimées, l'un des citadelles de l'érudition européenne¹⁰⁰.

45 Mais c'est sans doute l'ouverture des Archives vaticanes en 1880, à l'initiative du pape Léon XIII, qui constitue le moment le plus significatif d'une modernité culturelle du Saint-Siège sous le signe des progrès des sciences historiques. Le pari de l'ouverture des sources vaticanes au monde scientifique ne constituait pas une décision facile à prendre de la part d'une Papauté affaiblie et inquiète ; et les papes du XIX^e siècle, alors que s'accomplissait partout en Europe une révolution documentaire, archivistique et critique¹⁰¹, s'étaient obstinément refusés à accorder l'ouverture de leurs archives. La brutale translation des Archives vaticanes à Paris ordonnée en 1810 par l'empereur Napoléon puis le difficile retour de ces mêmes archives à Rome après 1814¹⁰² avaient fortifié les autorités pontificales dans la conviction que leurs archives devaient demeurer secrètes : *nessuno entra e niente esce*, « personne n'entre et rien ne sort », telle est la devise des archivistes romains à l'âge de la Restauration. Les timides avancées autorisées à l'oratorien allemand Augustin Theiner, promu par Pie IX en 1851 coadjuteur puis en 1855 archiviste en titre du Saint-Siège¹⁰³, si elles se traduisent par quelques publications de sources à caractère très apologétique et quelques autorisations ponctuelles de consultation à de rares étrangers¹⁰⁴, ne remettent pas en cause le principe du secret : lorsqu'au

cours du concile Vatican I, l'archiviste du Saint-Siège prend l'initiative de communiquer sans autorisation au cardinal von Hohenlohe cette pièce capitale qu'est, pour le déroulement du premier concile du Vatican, le règlement interne du concile de Trente, il est aussitôt privé de son office sans autre forme de procès par Pie IX. La dénomination d'*Archivio segreto vaticano*, que Léon XIII entendra conserver aux archives du Saint-Siège lors même qu'il ordonnera leur ouverture, n'est pas sous Pie IX un vain mot.

46 On ne rappellera pas ici une nouvelle fois les circonstances d'une décision, célébrée dans toute l'Europe savante lors de sa publication¹⁰⁵ et qui a donné lieu, à l'occasion du premier centenaire, à la parution de très nombreux travaux parmi les savants italiens et étrangers¹⁰⁶. En faisant droit, d'abord individuellement, puis indistinctement, aux exigences documentaires de savants de toute l'Europe et en ouvrant progressivement la plus grande partie de ses fonds anciens, la papauté offre à l'histoire médiévale et moderne un champ d'investigation immense et vierge ; elle fait droit à la furieuse appétence de documents originaux qui parcourt l'histoire « méthodique » ou « positive » du second XIX^e siècle, formée à l'école allemande ; elle dément les incessantes accusations d'obscurantisme et de dissimulation portées contre la Rome pontificale ; elle replace l'histoire du Saint-Siège au cœur de l'histoire de l'Europe par la masse même de documentation qu'elle conserve et renouvelle sur le plan historiographique l'affirmation de la centralité romaine ; elle restaure enfin son prestige intellectuel et son autorité scientifique. C'est ce que rappelle, en d'autres mots, le pape Léon XIII dans un court passage de la retentissante lettre *Saepe numero considerantes* qu'il publie le 18 août 1883 sur les études historiques¹⁰⁷ : « Nous avons déjà ordonné qu'il serait autant que possible permis d'user de toutes les ressources que nos archives offrent au développement de la religion et des bonnes études. De même aujourd'hui Nous déclarons que, pour préparer les œuvres historiques dont Nous avons parlé, Notre Bibliothèque Vaticane fournira les matériaux opportuns. [...] L'œuvre, en effet, mérite Nos empressements et Notre patronage, et d'elle Nous attendons de nombreux avantages »¹⁰⁸.

47 La perspective offerte, c'est d'abord la poursuite d'une tradition d'histoire du christianisme qui plonge ses racines dans l'Antiquité et se poursuit à l'âge moderne : les noms d'Eusèbe de Césarée, de Théodoret, de Socrate et de Sozomène, pour les temps anciens ; de Baronius et de Muratori pour les temps modernes ; d'Angelo Mai, pour les temps les plus récents sont cités ; et un long passage est consacré à Augustin comme philosophe de l'histoire. C'est en second lieu, à l'apogée du culte du document, l'exploration des richesses enfouies dans les Archives vaticanes : et c'est la science de l'Allemagne protestante qui est ici donnée en exemple, bien que le nom et l'œuvre de Ranke, aisément reconnaissables, ne soient pas explicitement cités (il est vrai que son *Histoire des papes* est inscrite à l'*Index* depuis 1841) : « puisque, parmi les protestants mêmes, plusieurs se sont rencontrés, d'un esprit assez pénétrant, assez impartial pour dépouiller une foule de préjugés et, poussés par la force de la vérité, rendre hommage au Pontificat Romain, en confessant qu'il a rendu de grands services à la civilisation et à l'ordre public »¹⁰⁹.

48 C'est enfin la conviction, profonde, inébranlable, fondée en croyance, que l'histoire justifiera l'ensemble des positions ecclésiologiques et politiques du Saint-Siège : « L'histoire encore proclame que, malgré les combats et les assauts violents, le Pontificat romain est toujours resté victorieux, et que ses adversaires, déçus dans leurs espérances, n'ont fait que provoquer leur perte. L'histoire non moins évidemment atteste ce qui a été divinement prévu dès l'origine de Rome, c'est qu'elle donnerait aux successeurs du bienheureux Pierre une demeure et un trône, pour gouverner d'ici, comme d'un centre, indépendant de toute puissance, l'universelle république de la Chrétienté »¹¹⁰.

49 Défendre l'histoire de l'Église en ouvrant ses archives, c'est ainsi joindre l'intransigeance des convictions à la libéralité dans l'accès aux sources ; pareille position demeurerait incompréhensible, presque impensable à l'aube des années 1880 dans l'Église romaine, si elle ne se résolvait pas dans un postulat, qui fonde à son tour une éthique religieuse : que l'histoire est école, témoignage et lutte pour la vérité. Il existe, dans un court passage de la lettre de Léon XIII sur les études historiques, à propos de l'enseignement de l'histoire dans les écoles,

un surprenant développement sur les prestiges de l'histoire, qui relève de la psychologie plus que de la théologie ; car cette discipline recèle de redoutables périls, quand on connaît son irrésistible séduction sur l'imagination : « L'histoire », écrit Léon XIII, « saisit, par de très vifs attrait, l'âme prompte et ardente des jeunes gens. Ce tableau de l'antiquité, ces images de personnages évoqués par le récit et comme rendus à la vie, sont avidement embrassés par l'adolescent, et restent pour la vie profondément gravés dans son esprit. Aussi, le poison une fois bu par la jeunesse, il est difficile et presque impossible d'y remédier ; d'autant que peu se prêtent à étudier l'histoire mûrement et à fond, et que, dans un âge plus avancé, le commerce de la vie offre peut-être plus d'occasions de confirmer que de corriger les erreurs »¹¹¹.

50 Ce n'est pas seulement, en effet, la partialité des historiens de l'Italie libérale qui indignent le pape dans sa déploration des « temps mauvais » ; mais d'assister, dès l'enfance, à la dénaturation de l'essence même de l'histoire, qui n'est autre que la *vérité*. Le mot *vérité* revient sans cesse sous sa plume : « Plus que jamais », écrit-il, « on peut dire en ce temps-ci que l'art de l'historien est une conspiration contre la vérité. [...] On a peine à croire quel mal meurtrier c'est de rendre l'histoire esclave de l'esprit de parti et des passions mobiles des hommes. Elle ne sera la *maîtresse de vie et le flambeau de la vérité*, telle qu'à bon droit les anciens l'ont définie ; mais elle deviendra la flatteuse des vices et l'auxiliaire de la corruption. [...] Il faut que les hommes de cœur, sagement versés en ce genre d'études, se dévouent à écrire l'histoire de telle sorte qu'elle soit le miroir de la vérité et de la sincérité. [...] Et plutôt à Dieu qu'une foule de travailleurs se sentissent animés à la recherche de la vérité ! [...] La vérité, malgré les efforts persévérants contre elle, les brisera, et triomphera ; un moment elle peut être obscurcie, mais jamais éteinte »¹¹².

51 Aussi l'écriture de l'histoire n'est pas aux yeux du pape seulement science ou érudition, elle participe aussi d'une morale et d'une ascèse : « Il faut énergiquement s'efforcer de réfuter les mensonges et les faussetés, en recourant aux sources, ayant surtout présent à l'esprit, que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; la seconde de ne pas craindre de dire vrai ; en outre, que l'historien ne doit prêter au soupçon ni de flatterie, ni d'animosité »¹¹³. La transcription du document sur l'original, voie royale de la recherche historique en cette fin du XIX^e siècle, devient une règle de vérité et de vie pour l'Église. Dans son discours au Cercle allemand d'histoire du 24 février 1884, le pape Léon XIII — qui vient de procéder à l'installation d'une école de paléographie au Vatican — exhorte directement ses auditeurs : « *Risalite più que potete alla fonti* (Puissez le plus possible aux sources). C'est pour cela que je vous ouvre les archives du Vatican. *Non abbiamo paura della pubblicità dei documenti* (Nous ne craignons pas d'y porter la lumière) »¹¹⁴. Au savant von Hertling, il déclare en 1900 : « Il ne faut pas craindre qu'une investigation sincère de la vérité et les progrès des sciences portent tort à la doctrine chrétienne de la révélation ; comment pourrait-il advenir que la vérité soit contraire à elle-même »¹¹⁵. Et dans sa lettre adressée au clergé de France à l'automne 1899, à la veille même de la crise moderniste, le pape cite à propos du travail de l'historien la phrase du Livre de Job (13, 7) : *Numquid Deus indiget vestro mendacio*, « Dieu a-t-il besoin de votre mensonge ? »¹¹⁶.

52 L'ouverture culturelle que signifie la tardive autorisation d'accès aux « trésors du Vatican » consentie aux érudits et aux historiens de l'Europe savante s'inscrit ainsi, plus que dans un projet scientifique, dans une spiritualité, une apologétique, une espérance. La pensée et l'enseignement de la papauté, déclinés dans tout le cours du XIX^e siècle selon les antiques catégories du magistère, de l'orthodoxie et de la tradition, tiennent peut-être en une phrase, inscrite dans la péroraison de la lettre de Léon XIII sur les études historiques : *Clamat enim quodammodo omnis historia, Deum esse*, « toute l'histoire crie qu'il y a un Dieu »¹¹⁷. C'est dire assez qu'aux yeux du pape, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, la culture ne saurait que rencontrer, exprimer et confesser une vérité religieuse.

Notes

1. JEAN-PAUL II, *Constitution apostolique Pastor bonus sur la Curie romaine du 28 juin 1988*, article 166, traduction française *La nouvelle organisation de la Curie romaine (Juin 1988)*, Paris, Éditions Téqui, 1988, p. 61.
2. C'est l'occasion de rappeler ici le titre exact du célèbre ouvrage de Friedrich SCHLEIERMACHER, *Ueber die Religion. Reden an die Gebildeten unter ihrer Verächtern*, Berlin, Unger, 1799 ; traduction française d'Isaac Julien Rouge, *Discours sur la religion à ceux de ses contempteurs qui sont des personnes cultivées*, Paris, Éditions Aubier, 1944.
3. Pour faire (discrètement) écho à Pierre BOURDIEU, *La Distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 670 p.
4. Philippe BOUTRY, Bernard VINCENT [dir.], *Les Chemins de Rome. Les visites ad limina à l'époque moderne dans l'Europe méridionale et le monde hispano-américain (XVI^e-XIX^e siècles)*, Collection de l'École française de Rome, n° 293, Rome, Éditions de l'École française de Rome, 2002, 273 p.
5. Pour une synthèse actualisée, on renverra à Bernard PLONGERON [dir.], *Les défis de la modernité (1750-1740)*, dans Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ et Marc VENARD [dir.], *Histoire du Christianisme*, Paris, Éditions Desclée, 1990-, tome 10, 1997, 1002 p. ; et à Jean-Marie MAYEUR [dir.], *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, *idem*, tome 11, 1995, 1172 p.
6. Un outil essentiel en langue française : Philippe LEVILLAIN [dir.], *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994, 1759 p.
7. Une synthèse fondamentale : Fiorella BARTOCCINI, *Roma nell'Ottocento. Il tramonto della « città santa »*. *Nascita di una capitale*, « Storia di Roma » 16, Bologna, Cappelli, 1985 ; sur la Rome de la Restauration, voir Anna Lia BONELLA, Augusto POMPEO et Manola Ida VENZO [dir.], *Roma fra la Restaurazione e l'elezione di Pio IX. Amministrazione, economia, società e cultura*, Rome/Fribourg/Vienne, Herder, 1997, et Philippe BOUTRY, « La Restaurazione (1814-1846) », dans Giorgio CIUCCI [dir.], *Roma moderna*, Rome/Bari, Laterza, 2002, pp. 371-413.
8. Gilles PÉCOUT, *Naissance de l'Italie contemporaine (1770-1922)*, Paris, Éditions Nathan, 1997, pp. 188-190, d'après l'enquête de Jean-Michel SALLMANN, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 101, n° 1, 1989.
9. François GASNAULT, « La Congrégation des Études de 1824 à 1870 », dans *Archivum Historiae Pontificiae*, n° 22, 1984, pp. 153-225 ; François GASNAULT, « La réglementation des universités pontificales au XIX^e siècle. 1. Réformes et restaurations : les avatars du grand projet zelante (1815-1834). 2. Pie IX et le monopole universitaire », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge-Temps modernes*, tome 96, n° 1 et 2, 1984, pp. 177-237 et 1105-1168.
10. Ferdinando PROCACCINI DI MONTESCAGLIOSO, *La Pontificia Accademia dei Nobili Ecclesiastici. Memoria storica*, Roma, Befani, 1889.
11. Pour un panorama plus complet, voir Olga MAJOLO MOLINARI, *La stampa periodica romana dell'Ottocento*, Rome, Istituto di studi romani, 1963, 2 volumes.
12. Maria Pia DONATO, *Accademie romane. Una storia sociale, 1671-1824*, Studi e strumenti per la storia di Roma, n° 4, Naples, Edizioni scientifiche italiane, 2000.
13. Philippe BOUTRY, « Società urbana e sociabilità delle élites nella Roma della Restaurazione : prime considerazioni », dans *Cheiron, Sociabilità nobiliare, sociabilità borghese*, tome 5, n° 9-10, 1988, pp. 59-85.
14. Antonio PIOLANTI, *L'Accademia di Religione Cattolica. Profilo della sua storia e del suo tomismo*, Cité du Vatican, Libreria editrice vaticana, 1977.
15. Francesco DANTE, *Storia della Civiltà Cattolica (1850-1891). Il laboratorio del papa*, Rome, Studium, 1990.
16. Friedrich NOACK, *Das Deutschtum in Rom seit dem Ausgang des Mittelalters*, Berlin/Leipzig, 1927, 2 volumes ; Gian Carlo MENICHELLI, *Viaggiatori francesi reali o immaginari nell'Italia dell'Ottocento. Primo saggio bibliografico*, Rome, Edizioni di storia e di letteratura, 1962 ; Richard Sidney PINE-COFFIN, *Bibliography of British and American Travel in Italy to 1860*, Florence, Olschki, 1974.
17. Philippe BOUTRY, « Angelo Mai », et « Giuseppe Mezzofanti », dans *Souverain et Pontife. Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration*

- (1814-1846), Rome, Collection de l'École française de Rome, 2002, pp. 410-413 et pp. 427-429, avec renvoi à l'ensemble de la bibliographie.
18. Piero TREVES [dir.], *Lo studio dell'antichità classica nell'Ottocento*, dans Raffaele MATTIOLI, Pietro PANCRAZI et Alfredo SCHLAFFINI, *La Letteratura italiana*, Milan/Naples, R. Ricciardi, 1962, tome 72.
19. *Les Fondations nationales dans la Rome pontificale. Actes du colloque organisé par l'Académie de France à Rome et l'École française de Rome (mai 1978)*, Rome, École française de Rome, 1981 ; Unione internazionale degli Istituti di archeologia, storia e storia dell'arte in Roma, *Speculum mundi. Roma centro internazionale di ricerche umanistiche*, Rome, del consiglio dei ministri, Dipartimento per l'informazione e l'editoria, 1992.
20. Roger AUBERT, *Le pontificat de Pie IX (1846-1878)*, dans Augustin FLICHE, Victor MARTIN, Jean-Baptiste DUROSELLE et Eugène JARRY [dir.], *Histoire de l'Église*, Paris, Bloud et Gay, tome 21, 1963 (1^{ère} édition 1952), 510 p. ; et plus récemment Giacomo MARTINA, *Pio IX. Tome 1 : 1846-1850. Tome 2 : 1851-1866. Tome 3 : 1867-1878*, « Miscellanea Historiae Pontificiae », volumes 38, 51 et 58, Roma, Pontificia Università Gregoriana, 1974, 1986 et 1990, 3 volumes.
21. Henri-Irénée MARROU, « Philologie et histoire dans la période du pontificat de Léon XIII », dans Giuseppe ROSSINI [dir.], *Aspetti della cultura cattolica nell'età di Leone XIII. Atti del convegno tenuto a Bologna il 27-28-29 dicembre 1960*, Roma, Edizioni Cinque Lune, 1961, pp. 71-106.
22. Francesco BERETTA, « De l'inerrance absolue à la vérité salvifique. *Providentissimus Deus* entre Vatican I et Vatican II », dans *Freiburger Zeitschrift für Theologie und Kirche*, tome 46, n° 3, 1999, pp. 461-499.
23. François LAPLANCHE, *La Bible en France entre mythe et critique (XVI^e-XIX^e siècles)*, Paris, Éditions Albin Michel, 1994, 315 p. ; Émile POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Éditions Casterman, 1979 (1^{ère} édition 1962), 696 p. ; Pierre COLIN, *L'audace et le soupçon. La crise du modernisme dans le catholicisme français, 1893-1914*, Paris, Éditions Desclée De Brouwer, 1997, 523 p.
24. Brigitte WACHÉ, *Monseigneur Louis Duchesne (1843-1922), historien de l'Église, directeur de l'École française de Rome*, Rome, Éditions de l'École française de Rome, 1992, XII-757 p.
25. Françoise WAQUET, *Le modèle français et l'Italie savante*, Collection de l'École française de Rome, Rome, Éditions de l'École française de Rome, 1989, 565 p.
26. Edgar QUINET, *L'ultramontanisme, ou l'Église romaine et la société moderne*, Paris, Comptoir des imprimeurs unis, 1844, p. 126, p. 211.
27. Émile POULAT, *Église contre bourgeoisie. Introduction au devenir du catholicisme actuel*, Paris, Éditions Casterman, 1977, 290 p. ; Jean-Marie MAYEUR, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Éditions du Cerf, 1996, 287 p. ; Philippe LEVILLAIN, *Albert de Mun. Catholicisme romain et catholicisme français du Syllabus au Ralliement*, Rome, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 1983, 1062 p.
28. Jean-Robert ARMOGATHE [dir.], *Quanta cura et Syllabus*, Paris, Éditions Jean-Jacques Pauvert, 1967.
29. Selon l'expression de saint Paul dans les épîtres à Thimothée (1 Thimothée 6, 20 ; 2 Thimothée 1, 13).
30. Daniele Menozzi a remarquablement daté et décrit ce tournant décisif : Daniele MENOZZI, « Tra riforma e restaurazione. Dalla crisi della società cristiana al mito della cristianità medievale (1758-1848) », dans Giorgio CHITTOLINI et Giovanni MICCOLI [dir.], *Storia d'Italia. Annali 9. La Chiesa e il potere politico dal Medioevo all'età contemporanea*, Turin, Einaudi, 1986, pp. 767-806.
31. Andrea RICCARDI, *Intransigenza e modernità. La Chiesa cattolica verso il terzo millennio*, Rome/Bari, Laterza, 1996, p. 38, traduction française *L'Église catholique vers le troisième millénaire : entre intransigeance et modernité*, Paris, Éditions Desclée De Brouwer, 1998, 150 p. Sur la figure d'Andrea Riccardi dans la réflexion contemporaine sur les thèmes de l'intransigeance et de la modernité de l'Église catholique dans le monde contemporain, voir Andrea RICCARDI, *Sant'Egidio, Rome et le monde. Entretiens avec Jean-Dominique Durand et Régis Ladous*, Paris, Éditions Beauchesne, 1996, 189 p.

32. *L'apertura degli archivi del Sant'Uffizio romano. Giornata di studio, Roma, 22 gennaio 1998*, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1998 ; Olivier PONCET, « L'ouverture des archives du Saint-Office et de l'*Index*. Échos d'une journée de présentation », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 84, 1998, pp. 97-103 ; Hilaire MULTON, « Catholicisme intransigeant et culture prophétique : l'apport des archives du Saint-Office et de l'*Index* », dans *Revue historique*, tome 304, n° 1, 2002, pp. 109-137.
33. Philippe BOUTRY, « Saint-Office », dans *Souverain et Pontife*, ouv. cité., pp. 13-21.
34. Mario ROSA, « Anfossi (Filippo) », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1960-, tome 3, 1961, pp. 180-182 ; Philippe BOUTRY, « Filippo Anfossi », dans *Souverain et Pontife*, ouv. cité., pp. 493-494. Sur les mésaventures archivistiques du procès de Galilée au lendemain de la confiscation napoléonienne, voir Angelo MERCATI, « Come e quando ritornò a Roma il Codice del processo di Galileo », dans *Atti della Pontificia Accademia delle Scienze (Nuovi Lincei)*, tome 70, 1927, pp. 58-63.
35. Marie-Joseph et Louis LE GUILLOU [dir.], *La condamnation de Lamennais*, Paris, Éditions Beauchesne, 1982, 754 p.
36. Herman H. SCHWEDT, *Das römische Urteil über Georg Hermes (1775-1831). Ein Beitrag zur Geschichte der Inquisition in 19. Jahrhundert*, Rome/Fribourg/Vienne, Herder, 1980.
37. Johan ICKX, « Gerard Casimir Ubaghs, l'Indice e la Suprema Congregazione del Sant'Uffizio », dans Luciano MALUSA [éd.], *Chiesa e pensiero cristiano nell'Ottocento : un dialogo difficile*, Gênes, Accademia Ligure di Scienze e Lettere, Centro per lo Studio della Filosofia Contemporanea, 2001, pp. 145-159.
38. Silvana SEIDEL MENCHI, « La congregazione dell'Indice », dans *L'apertura degli archivi del Sant'Uffizio romano*, ouv. cité., pp. 31-45.
39. Nicole LEMAITRE, *Saint Pie V*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1994, 432 p.
40. *Sollicita ac Provida*, dans *Sanctissimi Domini Nostri Benedicti Papae XIV. Bullarium, Romae, 1757*, tome 4, pp. 115-124. Le texte est donné en traduction française par Auguste BOUDINHON, *La nouvelle législation de l'Index. Texte et commentaire de la constitution « Officiorum ac munerum » du 25 janvier 1897*, Paris, Lethielleux, 1899, pp. 321-353. Bref commentaire historique de Hans PAARHAMMER, « "Sollicita ac Provida". Neuordnung von Lehrbestandung und Bücherzensur in der katholischen Kirche im 18. Jahrhundert », dans André GABRIELS et Heinrich REINHARDT [dir.], « *Ministerium justitiae* ». *Festschrift für Heribert Heinemann zur Vollendung des 60. Lebensjahres*, Essen, Ludgerus Verlag, 1985, pp. 343-361.
41. Texte latin et traduction française en regard dans Auguste BOUDINHON, *La nouvelle législation de l'Index*, ouv. cité., pp. 9-29. Georges PERIES, *L'Index, commentaire de la constitution apostolique « Officiorum »*, Paris, Roger et Chernoviz, 1898 ; Casimiro GENNARI, *Della nuova disciplina sulla proibizione e sulla censura de'libri, ovvero la costituzione « Officiorum » brevemente commentata*, Rome, Cooperativa Poligrafica Editrice, 1903. Sur le sens de réforme léonine, voir Hubert WOLF, « Die "deutsche" Indexreform Leos XIII. Oder : Das ausgefallene Fall der Altkatholiken Franz Heinrich Reusch », dans *Historisches Zeitschrift*, n° 272, 2001, pp. 63-106.
42. Herman H. SCHWEDT, « Der römische Index der verbotenen Bücher », dans *Historisches Jahrbuch*, tome 107, n° 2, 1987, pp. 296-314 ; Philippe BOUTRY, « Congrégation de l'Index », dans *Souverain et Pontife*, ouv. cité., pp. 56-66.
43. L'ensemble des *Index* de l'époque moderne et contemporaine a été récemment repris, ordonné et rapporté aux éditions originales dans *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, par Jesus Martinez DE BUJANDA, avec l'assistance de Marcella RICHTER, Université de Sherbrooke, Centre d'Études de la Renaissance, Montréal/Genève, Médiaspaul/Librairie Droz, 2002 (estimation globale en p. 8). Ce travail ne doit pas faire oublier les deux synthèses érudites de la fin du XIX^e siècle, celle du vieux-catholique Franz Heinrich REUSCH, *Der Index der verbotenen Bücher. Ein Beitrag zur Kirchen — und Literaturgeschichte*, Bonn, Max Cohen & Sohn, 1883-1885, 2 volumes, et celle de son adversaire catholique Joseph HILGERS, *Der Index der verbotenen Bücher in seiner neuen Fassung dargelegt und rechtlich-historisch gewürdigt*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904.
44. Chiffres arrondis, en attendant l'achèvement de l'importante enquête en cours sous la direction du Professeur Hubert WOLF (Université de Münster) dans le cadre d'un projet financé par la Deutsche Forschungsgemeinschaft : verront prochainement le jour un *Systematisches Repertorium zur Buchzensur von Römischer Inquisition und*

Indexkongregation III (1815-1917) ; et une *Prosopographie zur Römischer Inquisition und Indexkongregation, III (1815-1917)*.

45 Austin GOUGH, « The Roman *Index* », dans Austin GOUGH, *Paris and Rome. The Gallican Church and the Ultramontane Campaign, 1848-1853*, Oxford, Clarendon Press, 1986, pp. 131-162, traduction française « L'*Index* romain », dans *Paris et Rome. L'Église gallicane et la campagne ultramontaine, 1848-1853*, traduit par Michel Lagrée, Paris, Éditions ouvrières, 1996, pp. 165-199.

46 Erwin GATZ [dir.], « Deutsche *Index* — und Inquisitionsfälle im langen 19. Jahrhundert (1789-1914). Ein Symposium des Römischen Instituts », dans *Römische Quartalschrift*, tome 96, n° 3-4, 2001, pp. 161-332.

47. Joseph Anna Guillaume TANS et Henri SCHMITZ DU MOULIN, *Pasquier Quesnel devant la congrégation de l'Index. Correspondance avec Francesco Barberini et mémoires sur la mise à l'Index de son édition des oeuvres de saint Léon*, Archives internationales d'histoire des idées, n° 71, La Haye, Martinus Nijhoff, 1974, XLV-156 p. ; Jean-Louis QUANTIN, « Le Saint-Office et le probabilisme (1677-1679). Contribution à l'histoire de la théologie morale à l'époque moderne », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 114, n° 2, 2002, pp. 875-960 ; et, plus généralement, Bruno NEVEU, *L'Erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Istituto per gli studi filosofici, *Studi* n° 12, Naples, Bibliopolis, 1993, 758 p.

48. Gustavo COSTA, « La Santa Sede di fronte a Locke », dans *Nouvelles de la République des Lettres*, n° 1-2, 2003, pp. 37-122.

49. Mario ROSA, « Sulla condanna dell' "Esprit des Lois" e sulla fortuna di Montesquieu in Italia », dans *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, tome 14, 1960, pp. 411-428.

50. Jesus Martinez DE BUJANDA, *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, ouv. cité, pp. 928-932 ; Laurence MACÉ, « Les premières censures romaines de Voltaire », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 4, 1998, pp. 531-551.

51. Jesus Martinez DE BUJANDA, *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, ouv. cité, pp. 787-788 ; Nicolas BORCHI, « Jean-Jacques Rousseau et Jean-Baptiste René Robinet devant le Saint-Office », dans *XVIII^e siècle*, n° 34, 2002, pp. 335-348 ; ainsi que les recherches en cours de Mme Catherine MAIRE.

52. Bernard PLONGERON et Jean GODEL, « 1945-1970. Un quart de siècle d'histoire religieuse. À propos de la génération des "secondes Lumières" (1770-1820) », dans *Annales historiques de la Révolution française*, tome 44, 1972, pp. 181-203 et 352-389.

53. Jesus Martinez DE BUJANDA, *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, ouv. cité, pp. 386-387.

54 Hubert WOLF, « Simul censuratus et censor. Augustin Theiner und die römische *Indexkongregation* », dans Peter WALTER et Hermann-Josef REUDENBACH [dir.], *Bücherzensur, Kurie, Katholizismus und Moderne. Festschrift für H. H. Schwedt*, Beiträge zur Kirchen- und Kulturgeschichte n° 10, Francfort sur le Main/Berne, P. Lang, 2000, pp. 27-59.

55. Giacomo MARTINA, « La censura romana del 1848 alle opere di Rosmini », dans *Rivista Rosminiana*, tome 62, 1968, pp. 384-409 et « La censura romana del 1848 alle opere di Rosmini. Documenti inediti », dans *Rivista Rosminiana*, tome 63, 1969, pp. 24-49 ; M. RAOSS, « I contatti tra il Card. Angelo Mai e Antonio Rosmini », dans *Rivista Rosminiana*, tome 49, 1955, pp. 104-118 ; et, plus récemment : Luciano MALUSA [dir.], *Antonio Rosmini e la congregazione dell'Indice. Il decreto del 30 maggio 1849, la sua genesi ed i suoi echi, con saggi introduttivi di Luciano Malusa, Letterio Mauro, Paolo Marangon, Simona Langella, Paolo De Lucia*, Stresa, Edizioni Rosminiane, 1999.

56. Pietro PIRRI, « Vincenzo Gioberti e la S. Congregazione dell'Indice », dans *La Civiltà cattolica*, n° 4, 1927, pp. 11-28 et pp. 201-219.

57. Ulrich MUHLACK, « Rankes Pápste auf dem *Index* und die deutsche Geschichtswissenschaft », dans *Römische Quartalschrift*, tome 96, n° 3-4, 2001, pp. 163-180 ; et surtout Hubert WOLF, Dominik BURKARD et Ulrich MUHLACK, *Rankes « Pápste » auf dem Index. Dogma und Historie im Widerstreit*, Römische Inquisition und *Indexkongregation* n° 3, Paderborn/Vienne, Schöningh, 2003.

58. Pour faire écho à la récente thèse de doctorat de Loïc ARTIAGA, *Les catholiques français et la naissance de la littérature industrielle en France, en Belgique et au Québec, de 1830 à 1864*, Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, 2003, qui contient une importante étude des censures romaines des romans de Balzac.

- 59 Hubert WOLF, Wolfgang SCHOPF, Dominik BURKARD et Gisbert LEPPER, *Die Macht der Zensur. Heinrich Heine auf dem Index*, Düsseldorf, Patmos Verlag, 1998.
60. Anna Rosa POLI, « Lélia di George Sand nelle relazioni della Congregazione dell'Indice ecclesiastico », dans *Comparatica*, n° 10, 1998, pp. 178-189 ; repris en français : « Lélia de George Sand dans les rapports de la congrégation de l'Index », dans Luc FRAISSE [dir.], *L'Histoire littéraire : ses méthodes et ses résultats. Mélanges offerts à Madeleine Bertaud*, Histoire des idées et critique littéraire n° 389, Genève, Librairie Droz, 2001, pp. 773-785.
61. Claude SAVART, *L'abbé Jean-Hippolyte Michon, 1806-1881. Contribution à l'étude du libéralisme catholique au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Les Belles Lettres, 1971, XII-291 p.
62. Archivio della Congregazione per la Dottrina della fede (Arch. congr. dottr. fede), S. Congregazione dell'Indice (S. congr. Indice), Protocolli. Degola, 1844-1845, ff. 609r. « Ma troppo io stancherei la loro attenzione se tutte volessi notare le tante eresie e nefandità di cui è fabbricata a sacco questa infamissima opera, senza ordine, senza metodo, priva di tutto ciò di cui non mancano neppure i pessimi libri. Ogni capitolo, ogni linea da capo a fine è empia ».
- 63 Arch. congr. dottr. fede, S. Congr. Indice, Protocolli. Degola, 1838-1841, ff. 396r et 396v. « volendo l'autore come poc' anzi io diceva, personificare questo spiritualismo lo chiamò LELIA attribuendole tutto ciò che è proprio dell'attuale vigente spiritualismo del secolo. Si giova così di spargere, e disseminare delle massime tendenti a conservare la forma esterna del Cattolicesimo, e intanto a far dubitare di ogni più soda verità. Sembra che l'autore riconosca nella nostra Cattolica Religione una bellezza tutta filosofica, e che le dia una preferenza sopra tutte le sette, non per altro che per esser questa religione una religione che fa sperare, e intrattiene l'uomo sempre in una dolce lusinga di felicità, che quindi al termine dell'umana vita si risolve in uno scetticismo, in una disperazione, o in una incredulità, siccome cel [?] dipinge nella morte di Lelia. Fa vivere questa fantastica donna, austera nel costume, osservante della Religione Cattolica, ma per mera formalità ed ostensione, non perchè sia persuasa della verità. Non di rado le fa dire cose che penetrando insensibilmente nel cuore del lettore, gli arrecano danno gravissimo nello spirituale, tanto più che Lelia apparisce come l'unico, direi quasi, prototipo delle virtù ». Il est vrai que Vincenzo Tizzani (1809-1892) est un fin lettré, ami de Belli dont il saura sauver les Sonnets de la destruction. Sur le premier censeur de George Sand, voir Lajos PÁSZTOR, *Il Concilio Vaticano I : Diario di Vincenzo Tizzani (1869-1870)*, Pápste und Papsttum ; Bd. 25, Stuttgart, A. Hiersemann 1991-1992, 2 volumes ; Giuseppe Maria CROCE, « Monsignor Vincenzo Tizzani ed il Concilio Vaticano I. A proposito di una recente pubblicazione », dans *Archivum Historiae Pontificiae*, n° 31, 1993, pp. 307-348 ; Philippe BOUTRY, *Souverain et Pontife*, ouv. cité, pp. 757-758 ; Johan ICKX, *Vincenzo Tizzani, consultore dell'Indice, ed i protagonisti filosofici nella Chiesa cattolica dell'Ottocento*, à paraître.
64. Philippe BOUTRY, « Le procès super non cultu source de l'histoire des pèlerinages. Germaine Cousin et le sanctuaire de Pibrac au lendemain de la Révolution française », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 154, n° 2, 1996, pp. 565-590.
65. *Giornale di Roma*, n° 62, 14 mars 1856. Sur Mgr Baillès, dont la personnalité et l'action mériteraient une étude, brèves notices de Paul CALENDINI dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, VI (1932), col. 252-253, et d'A. MARTIN dans le *Dictionnaire de biographie française*, IV (1948), col. 1264-1265 ; Louis DELHOMMEAU, « Un évêque légitimiste sous le Second Empire : Mgr Jacques-Marie-Joseph Baillès, évêque de Luçon », dans *L'Histoire des croyants, mémoire vivante des hommes. Mélanges Charles Molette*, Abbeville, Éditions Paillart, 1989, 2 volumes, tome 2, pp. 697-709.
66. Jacques-Marie-Joseph BAILLÈS, *Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Luçon sur l'Index des livres prohibés*, Paris, Lecoffre, 1852, 238 p.
67. Jacques-Marie-Joseph BAILLÈS, *La congrégation de l'Index mieux connue et vengée*, Paris, Poussielgue, 1866, VII-616. p., p. 121.
- 68 Arch. congr. dottr. fede, S. Congr. Indice, *Protocolli. Modena*, 1862-1864, p. VII. « Leliae auctor pro infensissimo simul et famosissimo habeatur passim religionis, morum familiae et societatis hoste ».
69. Arch. congr. dottr. fede, S. Congr. Indice, *Protocolli. Modena*, 1862-1864, 20 juin 1864, 20 p. imprimées.
70. *Idem*, p. I. « Sermoni parcam, de pessimis tractaturus, quae ipsamet loquuntur ».
- 71 *Idem*, pp. IX-X. « Ex septuaginta quinque capitulis, in quae haec opella partitur, unum et viginti priora evolvi (133 pag.), fini mihi proposito plusquam sufficientia [...] Justa configetur

condemnatione haec turpis et incondita farrago. Sex alias consarcinavit fabulas scriptor, Italiae et Urbis praecipue infensas, de quibus nihil hic proferre possum, nisi quod pro fedis operibus habeantur ».

72. André Marie DUPIN, *Libertés de l'Église gallicane, manuel du droit public ecclésiastique français, suivi d'un appendice concernant plusieurs questions sur l'Index, le pouvoir des légats, l'abus des communications et la question romaine*, Paris, Librairie Plon, 1860 (ouvrage inscrit au catalogue de l'Index le 10 septembre 1860).

73 *Die Römische Index Congregation und ihr Wirken. Historische Kritische Betrachtungen zur Erklärung des gebildeten Publikums*, Munich, Lentner'schen Buchhandlung (E. Stahl), 1863. L'opuscule est inscrit à l'Index le 20 septembre 1864 sur la base d'une censure de Mons. Francesco NARDI (Arch. congr. dottr. fede, S. Congr. Indice, *Protocolli Modena*, 1862-1864, 20 septembre 1864, Relation imprimée, Rome, 18 juillet 1864, 18 p.). « Questo libercolo è un fiero attacco contro la Sacra Congregazione dell'Indice, attacco che non deve sorprendere in un tempo ove la più sfrenata libertà della stampa è ridotta a supremo principio politico » (p. 1). « L'autore empie il suo libro di calunnie, di sospetti, di offese le più ingiuste ; sostiene errori storici oltraggiosi alla S. Sede ; nega e deride l'infallibilità del Pontefice ; nega l'autorità stessa e il valore dei decreti della S. Congregazione » (p. 18). Pour l'identification, encore discutée, de son auteur, voir Elke PAHUD DE MORTANGES, « Frohschammer oder Döllinger ? Wer ist der Autor der indizierten Schrift "Die Römische Index Congregation und ihr Wirken" (1863) ? », dans Peter WALTER et Hermann-Josef REUDENBACH [dir.], *Bücherzensur, Kurie, Katholizismus und Moderne...*, ouv. cité, pp. 61-81.

74. En Italie, une première apologie de l'Index voit le jour sous la signature de Luigi CUCCAGNI, *Della lettura dei libri*, Roma, Zempel, 1793. Deux brèves publications prolongent l'apologie de Mgr Baillès : Francesco NARDI, *Intorno alla S. Congregazione dell'Indice. Lettera al Sig. Rouland senatore*, Rome, 1865, et Antonio da Rignano FANIA, *Ad un amico sopra l'Indice*, Rome, 1867.

75 George Haven PUTNAM, *The Censorship of the Church of Rome and its Influence upon the Production and the Distribution of Literature. A Study of the History of the Prohibitory and Expurgatory Indexes, together with some Considerations of the effects of Protestant censorship and of the Censorship of the State*, New York, Putnam's sons, 1906-1907, 2 volumes. L'ouvrage entraîne une réplique de Joseph HILGERS, « The Roman Index and its latest historian. A critical review of "The Censorship of the Church of Rome", by George Haven Putnam, Techny (Ill.) », dans *Catholic Fortnightly Review*, 1908.

76. Giacomo MARTINA, « Pio IX modera il rigore della Congregazione dell'Indice », dans Giacomo MARTINA, *Pio IX*, ouv. cité, tome 3, pp. 282-288.

77 Dominik BURKARD, « Gelenkte Geschichtsschreibung ? Das I. Vatikanische Konzil und der Index der verbotenen Bücher », dans *Römische Quartalschrift*, tome 96, n° 3-4, 2001, pp. 240-289.

78 Franz Heinrich REUSCH, *Das Unfehlbarkeits-Decret von 18. Juli 1870 auf seine kirchliche Verbindlichkeit geprüft*, Pragues, Tempsky, 1871, 43 p.

79. On renverra ici à l'importante thèse de doctorat de Hilaire MULTON, « *Les temps sont proches* ». *Prophétisme politique et culture apocalyptique dans le catholicisme français et italien (1859-1878)*, Université Paris 12, 2002, 3 volumes, à paraître dans les collections de l'École française de Rome ; voir également Hilaire MULTON, « Un prophète millénariste : Emmanuel-Augustin Chabauty, chanoine de Poitiers (1827-1914) », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 85, n° 2, 1999, pp. 315-331.

80 Claus ARNOLD, « Die römische Indexkongregation und Alfred Loisy am Anfang der Modernismuskrisis (1893-1903). Mit besonderer Berücksichtigung von P. Thomas Esser O. P. und einem Gutachten von P. Louis Billot S. J. », dans *Römische Quartalschrift*, tome 96, n° 3-4, 2001, pp. 290-332.

81 Claus ARNOLD, « Der Beginn des Falles Turmel vor der Indexkongregation (1900/1901). Mit Seitenblicken auf Alfred Loisy und einem Gutachten von Laurentius Janssens », dans Peter WALTER et Hermann-Josef REUDENBACH [dir.], *Bücherzensur, Kurie, Katholizismus und Moderne...*, ouv. cité, pp. 83-104.

82. Bruno NEVEU, « Bergson et l'Index », dans *Revue de métaphysique et de morale*, n° 4, 2003, pp. 543-551.

83 *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, Stuttgart, Cotta, 1859-1872, 8 volumes. Voir Arnold ESCH, « Aus dem Akten der Indexkongregation : Verurteilte Schriften von Ferdinand

Gregorovius », dans Arnold ESCH et Jens PETERSEN [dir.], *Ferdinand Gregorovius und Italien. Eine kritische Würdigung*, Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom n° 78, Tübingen, Max Niemeyer, 1993, pp. 240-252.

84. Claude SAVART, « La "réception" de l'*Index* », dans *Les catholiques en France au XIX^e siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, Éditions Beauchesne, 1985, pp. 254-274.

85. Cité *in extenso* par Mgr BAILLÈS, *La congrégation de l'Index mieux connue et vengée*, ouv. cité, p. 10.

86. Je remercie vivement Mme Catherine Maire de m'avoir fait connaître cet article.

87. Née Alice Durand. Jaurès occulte quelque peu, pour les besoins de sa démonstration, l'anticléricalisme et l'antichristianisme très fortement marqués de ces « écrivains pédagogues ».

88. Relevons cependant les noms d'Anatole France, déjà cité (*Opera omnia*, 1922), d'Adolfo Omodeo (*L'esperienza etica dell'Evangelio*, 1924), de Charles Maurras (sept ouvrages condamnés en 1926 ; *L'Action française* en 1928), de Benedetto Croce (*Storia d'Europa nel secolo decimonono* en 1932 et *opera omnia* en 1934), de Jean-Paul Sartre (*opera omnia* en 1948), d'André Gide (*Opera omnia* en 1952), de Nikos Katanzakis (*La Dernière Tentation* en 1952), de Simone de Beauvoir (*Le Deuxième Sexe* et *Les Mandarins* en 1956), ainsi que des théologiens catholiques Marie-Dominique Chenu, O. P. (*Une école de théologie : Le Saulchoir* en 1942) et Marc Oraison (*Vie chrétienne et problèmes de la sexualité* en 1953).

89. Adriano BERNAREGGI, « La Congregazione dell'Indice », dans *La Scuola cattolica*, tome 45, 1917, pp. 551-559 ; A. VILLIEN, « Le Saint-Office et la suppression de la Congrégation de l'*Index* », dans *Le Canoniste contemporain*, tome 40, 1917, pp. 98-111.

90. Jean-Yves MOLLIER, « Aux origines de la loi du 16 juillet 1949, la croisade de l'abbé Bethléem contre les illustrés étrangers », dans Thierry CRÉPIN et Thierry GROENSTEEN [dir.], « On tue à chaque page ». *La loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse*, « Musée de la Bande dessinée », Angoulême, Édition du Temps, 1999, pp. 17-33 ; Lucia CECI, « La Santa Sede e il libro religioso dopo l'abolizione dell'"Index" », dans *Studi storici*, n° 38, 1997, pp. 1163-1178.

91. Herman H. SCHWEDT, « Papst Paul VI. und die Aufhebung des römischen *Index* der verbotenen Bücher in den Jahren 1965-1966 », dans *Papst Paul VI. Zur 100. Wiederkehr seines Geburtstag, 1897-1997. Vortrages Studentages am 29 November in Aachen*, Neustadt an der Aisch, Ph. C. W. Schmidt, 1999, pp. 45-111.

92. Yves CONGAR, *La tradition et la vie de l'Église*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1984, 130 p.

93. Gérard LABROT, *L'image de Rome. Une arme pour la Contre-Réforme, 1534-1677*, Seyssel, Éditions Champvallon, 1987, 461 p.

94. Philippe BOUTRY, « Espace du pèlerinage, espace de la romanité. L'année sainte de la Restauration », dans Sofia BOESCH GAJANO et Lucetta SCARAFFIA [dir.], *Luoghi sacri e spazi di santità*, Turin, Rosenberg et Sellier, 1990, pp. 419-444 ; Philippe BOUTRY, « La tradition selon Léon XII. 1825, l'année sainte de la Restauration », dans Jean-Dominique DURAND et Régis LADOUS [dir.], *Histoire religieuse. Histoire globale. Histoire ouverte. Mélanges offerts à Jacques Gadille*, Paris, Éditions Beauchesne, 1992, pp. 279-299 ; et Philippe BOUTRY, « Une théologie de la visibilité. Le projet « zelante » de resacralisation de Rome et son échec (1823-1829) », dans Catherine BRICE et Maria Antonietta VISCEGLIA [dir.], *Cérémonial et rituel à Rome (XVI^e-XIX^e siècles)*, Rome, Éditions de l'École française de Rome, 1997, pp. 317-367.

95. *Diario di Roma* du 12 mars 1825, n° 20. « La città di Roma, destinata per singolare favore del Cielo, ad aver comuni i destini colla Religione santissima che in essa hectares sede e impero, sembra che possa colla religione medesima avec comuni altresì titoli e nome. E' siccome l'immortalità della sua durata, onde è sorta mai sempre più magnifica e più bella dalle sue molteplici distruzioni e ruine, le hectares conquistato il titolo di Città eterna, così la universalità delle sue influenze pare che possa farla anco chiamare per antonomasia la Città Cattolica o Universale. Essa infatti è la città in cui nessuno, de' cattolici particolarmente, è straniero, che è patria a tutti, ed in cui trovano tutti asilo, protezione e difesa sotto lo scettro pacifico del Padre comune ; e non hectares essa nulla di sifattamente proprio, che, in certo modo e sotto certi rapporti, a tutti non si appartenga, e che non sia di universale interesse che si conservi e mantengasi ».

96. Sur la personnalité complexe et l'œuvre abondante de Gioacchino Ventura (1792-1861), on retiendra principalement : les trois mises au point biographiques et bibliographiques de

Francesco ANDREU, « P. Gioacchino Ventura. Saggio biografico », dans *Regnum Dei*, tome 17, 1961, pp. 1-161 ; F. DE LUCIA, « Bibliografia del padre Ventura. II. Opere e scritti del padre Ventura », dans *Regnum Dei*, tome 20, 1964, pp. 148-184 ; et Francesco ANDREU, « Bibliografia del Padre Ventura. II. Opere e scritti sul Padre Ventura », dans *Regnum Dei*, XX, 1964, pp. 185-210 ; et, en dernier lieu, les actes du colloque publiés par Eugenio GUCCIONE, *Gioacchino Ventura e il pensiero politico d'ispirazione cristiana dell'Ottocento. Atti del seminario internazionale, Erice, 6-9 ottobre 1988*, Biblioteca dell'Archivio storico italiano n° 27, Florence, L. S. Olschki, 1991, 2 volumes.

97. Anna Maria CORBO, « L'esportazione delle opere d'arte dallo Stato Pontificio tra il 1814 e il 1823 », dans *L'Arte*, tome 3, 1970, pp. 88-113 et tome 4, 1971, pp. 82-103 ; et, plus généralement, Donato TAMBLÉ, « La politica culturale dello Stato pontificio nell'età della Restaurazione : antichità, belle arti, biblioteche e archivi », dans Anna Lia BONELLA, Augusto POMPEO et Manola Ida VENZO [dir.], *Roma fra la Restaurazione e l'elezione di Pio IX. Amministrazione, economia, società e cultura*, Rome/Freiburg/Vienne, Herder, 1997, pp. 759-782.

98. Renato LEFEVRE, « La fondazione del Museo Gregoriano Egizio al Vaticano », dans *Gregorio XVI. Miscellanea commemorativa*, Rome, Pontificia Università Gregoriana, 1948, tome 1, pp. 223-287 ; Pericle PERALI, « Il Museo Gregoriano Etrusco », *idem*, tome 1, pp. 365-403.

99 Romano FAUSTI, « Gregorio XVI e l'archeologia cristiana », dans *Gregorio XVI. Miscellanea commemorativa*, ouv. cité, tome 1, pp. 405-456 ; Antonio FERRUA, « I primordi della Commissione di archeologia sacra (1851-1852) », dans *Archivio della Società romana di storia patria*, tome 91, 1968, pp. 251-278.

100. Jeanne BIGNAMI ODIER, avec la collaboration de José RUYSSCHAERT, *La Bibliothèque Vaticane de Sixte IV à Pie XI. Recherches sur l'histoire des collections de manuscrits*, Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1973, XVIII-477 p.

101. En dernier lieu, la synthèse de Sophie-Anne LETERRIER, *Le XIX^e siècle historien. Anthologie raisonnée*, Paris, Éditions Belin, 1997, 352 p.

102. Marino MARINI, « Memorie storiche dell'occupazione e restituzione degli Archivi della S. Sede e del riacquisto de' Codici e Museo Numismatico del Vaticano e de' manoscritti, e parte del Museo di storia naturale di Bologna », dans *Regestum Clementis Papae V, cura et studio Monachorum ordinis S. Benedictii*, Rome, 1884, vol. 1, pp. CCXXXVIII-CCCXXV. Remigius RITZLER, « Die Verschleppung der päpstlichen Archive nach Paris unter Napoleon I. und deren Rückführung nach Rom in den Jahren 1815 bis 1817 », dans *Römische Historische Mitteilungen*, tomes 6-7, 1962-1964, pp. 144-190. Jean MAUZAIZE, « Le transfert des Archives vaticanes à Paris sous le premier Empire », dans *Bulletin de l'Association des archivistes de l'Église de France*, tome 8, 1977, pp. 3-14. Martino GIUSTI, « Materiale documentario degli Archivi papali rimasto nell'Archivio Nazionale di Parigi dopo il loro ritorno a Roma negli anni 1814-1817 », dans Erwin GATZ [dir.], *Römische Kurie, Kirchliche Finanzen, Vatikanisches Archiv. Studien zu Ehren von Hermann Hoberg*, *Miscellanea Historiae Pontificiae* n° 45 et 46, Rome, Università Gregoriana, 1979, 2 volumes, tome 1, pp. 263-274.

103. Lajòs PASZTOR, « Per la storia dell'Archivio Segreto vaticano nei secoli XIX-XX. La carica di Archivista della Santa Sede, 1870-1920. La prefettura di Francesco Rosi Bernardini, 1877-1879 », dans *Archivum Historiae Pontificiae*, tome 17, 1979, p. 368. Sur Augustin Theiner (1804-1874), figure centrale du mouvement historique à Rome sous le pontificat de Pie IX, Hubert JEDIN, « Gustav Hohenlohe und Augustin Theiner, 1850-1870 », dans *Römische Quartalschrift*, tome 66, 1971, pp. 171-186, et « Augustin Theiner. Zum 100. Jahrestage seines Tod am 9. August 1874 », dans *Archiv für schlesische Kirchengeschichte*, tome 31, 1973, pp. 134-176 ; Herman H. SCHWEDT, « Augustin Theiner und Pius IX », dans Erwin GATZ [dir.], *Römische Kurie, Kirchliche Finanzen, Vatikanisches Archiv...*, ouv. cité, tome 2, pp. 825-868 ; Giacomo MARTINA, « La segretezza degli archivi : il Theiner », dans Giacomo MARTINA, *Pio IX*, ouv. cité, tome 2, pp. 627-636.

104 J. RAINER, « Historische Forschungen in Rom vor der Öffnung des Vatikanischer Archiv », dans *Römische Historische Mitteilungen*, tome 23, 1981, pp. 181-193.

105. Pietro BALAN, *Gli Archivi della S. Sede in relazione alla storia d'Italia. Discorso recitato nella Pontificia Accademia di Religione Cattolica di Roma nel giorno 5 maggio 1881*, Rome, Monaldi, 1881 ; Léopold DELISLE, « Les archives du Vatican », dans *Journal des*

savants, juillet 1892, pp. 429-441 et août 1892, pp. 489-501 ; ainsi que les souvenirs du premier historien français à avoir pénétré dans les archives, le chartiste (de confession protestante) Élie BERGER, « Léon XIII et les études historiques », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 64, 1903, pp. 444-447.

106 Owen CHADWICK, *Catholicism and History. The Opening of the Vatican Archives*, Cambridge, 1978 ; *Il Libro del Centenario. L'Archivio Segreto Vaticano a un secolo della sua apertura, 1880/81-1980/81*, Cité du Vatican, 1981 ; Giacomo MARTINA, « L'apertura dell'Archivio Vaticano : clima generale romano e problemi », dans *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, tome 100, 1977, pp. 101-112, et « L'apertura dell'Archivio vaticano : il significato di un centenario », dans *Archivum Historiae Pontificiae*, tome 19, 1981, pp. 239-307 ; Raffaele MORGHEN, « L'apertura dell'Archivio segreto vaticano e la nuova cultura storica » dans Paolo VIAN [dir.], *Roma agli inizi del secolo. L'Archivio Segreto Vaticano e le ricerche storiche*, Rome, Unione Internazionale Degli Istituti di Archeologia, Storia e Storia Dell'arte in Roma, 1983, pp. 159-180 ; G. CAPRILE, « L'Archivio Vaticano a cent'anni dall'apertura agli studiosi », dans *Civiltà Cattolica*, tome 133, n° 1, 1982, pp. 372-377 ; et, dans une perspective nationale, Walter GOLDINGER, « Oesterreich und die Eröffnung des Vatikanischen Archivs », dans *Archivalische Zeitschrift*, n° 47, 1951, p. 23-52 ; Heinrich SCHMIDINGER, « Theodor von Sickel e Ludwig von Pastor quali protagonisti dell'apertura dell'Archivio Segreto Vaticano », dans Paolo VIAN [éd.], *L'Archivio Segreto Vaticano...*, ouv. cité, pp. 27-35 ; Katherine WALSH, « The Opening of the Vatican Archives (1880-1881) and Irish Historical Research », dans *Archivum Hibernicum*, tome 36, 1981, pp. 34-43 ; et André VAUCHEZ, « La Scuola francese di Roma e l'apertura dell'Archivio Segreto Vaticano », dans *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, tome 100, 1977, pp. 167-172.

107. *Leonis P. M. Acta*, volume III, Rome, Typographia Vaticana, 1884, pp. 259 et suivantes. Nos références renvoient à la traduction française insérée sans aucun commentaire dans la *Revue des questions historiques* (Paris) : « Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII à Nos chers Fils les cardinaux de la Sainte Église Romaine, Antoine de Luca, vice-chancelier de la S. E. R., Jean-Baptiste Pitra, bibliothécaire de la S. E. R., Joseph Hergenroether, préfet des archives du Vatican », dans *Revue des questions historiques*, tome 34, 1^{er} octobre 1883, pp. 353-363.

108 *Idem*, pp. 360-361.

109 *Idem*, p. 358.

110 *Idem*, p. 361.

111 *Idem*, pp. 358-359.

112. *Idem*, pp. 355, 358, 359 et 361.

113. *Idem*, p. 359.

114. *Osservatore romano*, 25 février 1884, cité par Edoardo SODERINI, *Il pontificato di Leone XIII*, Milan, Mondadori, 1932-1933, 3 volumes, tome 1, p. 296.

115. Cité par R. DRAGUET dans son compte rendu du livre de Hubert Jedin, « Das Konzil in Trient (1948) », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, tome 44, 1949, p. 675. Les paroles du pape sont rapportées en latin : « *Neque enim pertimescendum fore ut ex sicura veri investigatione disciplinarumque progressibus christianae revelataeque doctrinae detrimentum contingat ; quasi fieri possit ut veritas veritatis usquam adversetur, aut emolumentum aliquid ex errore vel veritatis ignorantiae expectari liceat* ».

116. *Lettre Depuis le jour du 8 septembre 1899*, dans *Actes*, Paris, Bonne Presse, tome VI, pp. 101-102.

117. « Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII à Nos chers Fils les cardinaux de la Sainte Église Romaine... », art. cité, p. 361.

Pour citer cet article

Référence électronique

Philippe Boutry, « Papauté et culture au XIX^e siècle. Magistère, orthodoxie, tradition », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 28 | 2004, mis en ligne le 19 juin 2005, Consulté le 04 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index615.html> ; DOI : 10.4000/rh19.615

Référence papier

Philippe Boutry, « Papauté et culture au XIX^e siècle. Magistère, orthodoxie, tradition », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 28 | 2004, 31-58.

À propos de l'auteur

Philippe Boutry

professeur à l'Université Paris 12 et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

La notion de *culture*, dans son acception actuelle, ne constitue pas une catégorie pertinente dans le vocabulaire des responsables de l'Église romaine au XIX^e siècle. Dans la Rome des papes — de part et d'autre de la suppression des États temporels du pape (20 septembre 1870) —, on ne connaît guère que les « arts » ou les « humanités », et cette qualité s'acquiert par l'origine sociale et familiale, l'éducation et l'instruction, les modes de conversation, de sociabilité et de loisirs. La culture est ensuite un ensemble de références, de valeurs et de goûts commun. La culture est enfin un patrimoine de palais et d'églises, de collections et de musées, de bibliothèques et d'archives. On s'efforcera d'exprimer dans les catégories des clercs romains du XIX^e siècle le rapport particulier que la papauté entretient avec ces trois types de culture. La culture comme formation de l'individu rencontre une exigence de *magistère* moral et intellectuel. À la culture comme production collective correspond un souci — qui est aussi une inquiétude de type théologique et pastoral — d'*orthodoxie*. La culture comme patrimoine intéresse enfin la notion catholique de *tradition*.

Papacy and culture in the 19th century. Exigency, orthodoxy and tradition

The notion of *culture*, in its current meaning, was irrelevant in the vocabulary of the Roman Catholic Church in the nineteenth century. In the Rome of the Popes, both before and after the suppression of the Ecclesiastic State (20 September 1870), one spoke of “the arts” or “the humanities” and a cultivated mind was the result of the family and social background, education and instruction, the ways of conversation, sociability or leisure. Culture was then a common set of knowledge, worth and taste. Last, culture was a heritage of palaces and churches, private collections and museums, libraries and archives. This paper will try to express according the categories of thought of 19th century Roman clerics the particular relation which prevailed between Papacy and these three kinds of culture. Culture as the formation of a person involved an exigency of moral and intellectual education. Culture as a collective production determined a need (which was also a form of theological and pastoral anxiety) of orthodoxy. Culture as a patrimony was related with the Catholic notion of tradition.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés